



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 24 JUIN 2019**

**- COMPTE RENDU INTÉGRAL -**

Le lundi vingt-quatre juin deux mille dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi dix-huit juin deux mille dix-neuf par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

**PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> ATALLAH, M. BENHAIM, M. BOULET, M<sup>me</sup> CARDAN, M<sup>me</sup> COLLET, M. COMBROUZE, M. COUMET, M<sup>me</sup> DOURTHE, M. FERRIER, M<sup>me</sup> GALLOIS, M<sup>me</sup> KOUASSI, M<sup>me</sup> de LA GONTRIE, M<sup>me</sup> LAMBERBOURG, M. MIERMONT, M. MOINE, M. NGO, M. OFFREDO, M<sup>me</sup> OLIVIER, M. OLIVIER, M<sup>me</sup> RAYMOND-ROSSI, M<sup>me</sup> SABATIER, M. SAUMIER, M<sup>me</sup> SEIGNOT, M. SHOUKRY, M<sup>me</sup> STIBBE, M. TRAISNEL.

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : M. AQUA (pouvoir à M. COMBROUZE, M. COBLENCÉ (pouvoir à M. MOINE), M<sup>me</sup> LAVILLE (pouvoir à M. BENHAIM).

Sans pouvoir : M<sup>me</sup> BECKER, M. CONTASSOT, M<sup>me</sup> ESQUIEU, M. JUILLARD, M<sup>me</sup> LANG, M. LE GUEN, M<sup>me</sup> ROUMET, M. TAN, M. TREMEGE, M<sup>me</sup> YADANI.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Danièle SEIGNOT.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement.

## Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** Alors, nous devons commencer notre Conseil d'arrondissement en désignant un secrétaire de séance, une en l'occurrence que je vais vous proposer, Danièle SEIGNOT, comme secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## PROJET DE DELIBERATION PROPRE

### 13 2019 09 – Approbation du budget supplémentaire 2019 de l'état spécial du 13<sup>e</sup> arrondissement

**M. LE MAIRE** Je vais tout de suite laisser la parole à Éric OFFREDO pour présenter le budget supplémentaire 2019 de l'état spécial du 13<sup>e</sup> arrondissement.

**Éric OFFREDO** Merci Monsieur le Maire, je vais être assez rapide. L'approbation du budget supplémentaire, c'est deux parties dont, d'une part, l'affectation des reports, et, d'autre part effectivement, les budgets supplémentaires que l'on peut rajouter. Donc, on avait pas mal de reports, en gestion locale on avait 790 000 euros, en animation locale 264 000 euros et en dotation investissement 145 904 euros. Ces trois montants sont remis sur le BP 2019, donc on arrive à un montant en dotation de gestion locale de 15 977 000 euros, en dotation d'animation locale 1 252 000 euros, je vous fais grâce des centimes, et en dotation d'investissement de 567 104 euros. À noter qu'au report, on ajoute quelques éléments. Il y a des éléments purement techniques, un transfert de dotation de gestion locale vers le budget général de la DEVE de 82 000 euros, ce remboursement des achats de végétaux, et puis une augmentation très forte des dépenses liées aux fluides énergétiques, car le budget supplémentaire prend en compte une augmentation de 854 000 euros liée à cette dépense, malgré les économies que l'on fait et notamment on a été particulièrement exemplaire à la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement pour essayer de faire des économies en termes de dépenses de fluides, mais le fluide augmentant, notre facture augmente d'autant. Deux autres augmentations à noter : au niveau de la Direction des Familles et de la Petite Enfance 149 000 euros en augmentation pour des dépenses de charges locatives et d'alimentation, et puis on a ajusté la dépense sur les Espaces Paris Jeunes pour 29 694 euros. En revanche, il y a des diminutions par rapport au budget primitif, notamment, par exemple, une économie sur la gestion des centres Paris Anim' de 66 122 euros. Donc, ce budget spécial, composé de dépenses et de recettes, doit être voté à l'équilibre ce qui est le cas, et il est proposé de voter cet état, ce budget supplémentaire. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce budget supplémentaire ? Non, je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, et un contre.

**POUR : 26**  
**CONTRE : 1 élue du groupe UDI-Modem (M<sup>me</sup> GALLOIS)**  
**ABSTENTION : 1 élue du groupe UDI-Modem (M<sup>me</sup> STIBBE)**  
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**M. LE MAIRE** Alors, pour vous donner deux éléments : tout d'abord, j'ai été informé que les anciens membres du groupe LR, Les Républicains, souhaitent dorénavant avoir un nouvel intitulé pour leur groupe : Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, et rattacher ce groupe au groupe LRI du Conseil de Paris, cela concerne Jean-Baptiste OLIVIER et Habib SHOUKRY. Tout cela est bien enregistré, mais je voulais en faire part à notre Conseil. Deuxièmement, vous vous êtes aperçus, comme pour le dernier Conseil, nous avons énormément de délibérations, plus de huit pages rien qu'en liste de délibérations. Je vous demanderai donc, les uns et les autres, d'être très succincts dans vos présentations, je me permets d'insister, pour que l'on puisse avancer et terminer à une heure décente, surtout vu la chaleur qu'il fait, si l'on pouvait éviter les évanouissements en cours de séance, ça serait mieux. C'était une suggestion pour notre collectif.

### **PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS**

**2019 DDCT 87 – Subvention au titre des fonds du Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement (15 753 euros) au « comité des fêtes et de la solidarité du 13<sup>e</sup> »**

**M. LE MAIRE** Je laisse tout de suite la parole à Éric OFFREDO concernant les subventions au titre des fonds du Maire.

**Éric OFFREDO** Les fonds du Maire, je vous rappelle ce que c'est. C'est l'intégralité des sommes recueillies par les Mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes des mariages ou des dons spontanés, donc vous êtes toujours invités à pouvoir faire des dons spontanés à la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement, bien évidemment, ainsi que de 75 % des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition de locaux municipaux, ce qui peut nous arriver. Le Maire du 13<sup>e</sup> a souhaité qu'une subvention de 15 753 euros soit attribuée au comité des fêtes et de la solidarité du 13<sup>e</sup>, qui a pour objet l'organisation, pour les habitants du 13<sup>e</sup> arrondissement, d'actions à caractère social et culturel, et cela représente l'intégralité des fonds du Maire, donc à partir de ces fonds-là, 15 753 euros.

**M. LE MAIRE** J'en profite pour vous dire que la semaine italienne a été officiellement inaugurée ce soir, avec une très belle programmation et de superbes expositions. Si vous n'avez pas le temps de venir à la programmation, jetez un coup d'œil, avant de partir, aux différentes expositions, nous avons notamment cette année des tableaux de Valerio Adami qui est l'un des très grands peintres franco-italiens qui sont évidemment sublimes et qu'il a eu la gentillesse de nous prêter, et puis aussi de très belles œuvres et de très belles photos. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je vais soumettre à vos suffrages DDCT 87. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Elle est adoptée, je vous remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DEVE 88 – Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé dans le square James Joyce (13<sup>e</sup>) et communication sur la convention avec l'association « Le jardin Balanchine »**

**M. LE MAIRE** Je laisse la parole à Danièle Seignot concernant les travaux d'aménagement pour un jardin partagé, en l'occurrence à l'intérieur du square James Joyce.

**Danièle SEIGNOT** Oui Monsieur le Maire, je vous remercie. Nous avons ce soir deux délibérations concernant les jardins partagés, je ne m'étendrai pas sur le bénéfice qu'apportent les jardins partagés

et leur intérêt. Donc, il s'agit du square James Joyce, ce jardin était déjà cultivé de manière un peu informelle et nous avons régularisé la situation donc nous vous demandons l'autorisation de bien vouloir autoriser l'association « Le jardin Balanchine » à occuper cet espace et surtout l'autorisation d'engager 5 000 euros de travaux pour l'amélioration et la mise en place d'un abri à outils.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup Danièle, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc DEVE 88, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DEVE 89 – Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé dans le square Héloïse et Abélard (13e) et communication sur la convention avec l'association « Le jardin d'Astrolabe »**

**M. LE MAIRE** Continuons avec un autre jardin partagé au sein du square Héloïse et Abélard.

**Danièle SEIGNOT** Oui, je serai un petit peu plus longue pour celui-ci, puisqu'il s'agit, effectivement, de la création d'un jardin partagé, le jardin d'Astrolabe qui était, comme tout le monde le sait, le fils d'Héloïse et Abélard. Ce jardin partagé sera installé non pas dans le jardin stricto sensu, mais à proximité de la Maison des 5 Sens et pourra, bien sûr, avoir des animations communes avec cette Maison des 5 Sens. La valeur locative du terrain est estimée à 437 euros par an. Par contre la réalisation des travaux d'aménagement, installation d'une clôture, etc., sera beaucoup plus élevée, parce que sera de 60 000 euros. Donc, je vous demande de bien vouloir nous autoriser à l'installation de ce jardin.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup Danièle, des demandes d'intervention sur cette autorisation de subvention ? Donc, DEVE 89, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne. Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DEVE 101 – Subventions (41 550 €) à 23 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés (Budget participatif « Cultiver en Ville »)**

**M. LE MAIRE** DEVE 101, toujours des jardins partagés, celui des Olympiades j'imagine ?

**Danièle SEIGNOT** Pas tout à fait Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions que l'on accorde aux jardins partagés. Soit dit en passant, j'aurais pu vous rappeler que nous avons des jardins partagés au square Le Gall, au parc de Choisy, au jardin Nizan, dans le jardin Clara-Zetkin et sur la dalle d'Ivry. Donc, ces associations peuvent demander, à travers des appels à projets qui sont lancés par la Ville, des subventions pour les aider à certains travaux ou à des aménagements qui paraissent intéressants et qui permettent de faire progresser le jardin partagé. Donc, la Ville de Paris a consacré un budget de 35 000 euros pour ces jardins partagés, et dans ces 35 000 euros, nous sommes, dans le 13<sup>e</sup>, plus particulièrement concernés par l'association « Des Tours au Jardin » qui a installé un jardin partagé dalle d'Ivry et qui veut mettre en place un système d'irrigation autonome et construire de nouveaux bacs dans le jardin de la Villa d'Este, que certains d'entre vous peuvent connaître. Le budget de l'investissement est de 700 euros, je demande de bien vouloir autoriser le Conseil de Paris à voter cette dépense.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup, des demandes d'intervention sur cette autorisation de subvention ? Donc, DEVE 101, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour tous les jardins partagés.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAE 220 – Budget participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » – Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires - 3e édition**

**M. LE MAIRE** Passons à la DAE 220 qui est présentée par Frédéric BENHAIM concernant plus de commerces dans les quartiers populaires.

**Frédéric BENHAIM** Oui, merci Monsieur le Maire. Pour rappel, un projet « Plus de commerces dans les quartiers populaires » déposé dans le cadre du Budget participatif avait permis de créer un appel à projets « Coup de Pouce Commerce » doté de 200 000 euros. Son objet était d'aider les commerçants installés dans les quartiers populaires à financer leurs travaux d'investissement ou à financer l'amélioration de leurs locaux. Les projets qui ont été récompensés visaient à mieux accueillir les clients, à atteindre des objectifs de développement durable ou encore à mettre en œuvre une démarche innovante. Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, l'année dernière, c'est une épicerie et une laverie du boulevard Kellermann qui ont vu leur dossier bénéficier d'une aide et cette année, c'est la boulangerie de la dalle des Olympiades ainsi qu'une pizzeria avenue Joseph Bédier qui ont été soutenues dans leur activité. Pour cette délibération, nous vous demandons de bien vouloir renouveler ce dispositif avec toujours une subvention globale de 200 000 euros répartie en plusieurs tranches de 10 000 euros maximum.

**M. LE MAIRE** Merci, une question de Francis COMBROUZE.

**Francis COMBROUZE** Merci beaucoup. Frédéric a présenté cette délibération qui consiste à donner des subventions par tranche de 10 000 euros et concrètement là pour la commercialité de Joseph Bédier, je voulais juste savoir s'il pouvait nous dire, s'agissant de la compagnie « Grain de sel » si elle relèvera bien d'une subvention d'investissement de la DASES, d'une délibération de la DASES qui sera directement présentée au Conseil de Paris. Je peux comprendre qu'il ne le sache pas, auquel cas il me répondra plus tard.

**M. LE MAIRE** Moi je sais. Donc, « Grain de sel », je rappelle, c'est un supermarché coopératif qui va ouvrir rue du Moulin de la Pointe, très beau projet sur lequel il y a déjà pas mal de futurs sociétaires ou d'actuels futurs qui sont déjà inscrits et donc ils ont besoin, effectivement, d'un soutien d'investissement. Il y aura bien une délibération de la DASES pour aider à l'investissement concernant ce supermarché coopératif, ça va passer en 2019, je n'ai pas la date précise, mais en tout cas, on a vérifié, c'est bien dans les tuyaux et ça va être engagé par la Ville de Paris.

**Francis COMBROUZE** Très bonne nouvelle.

**M. LE MAIRE** Monsieur OLIVIER.

**Jean-Baptiste OLIVIER** Oui, merci. Comme l'année dernière, je ne peux que me satisfaire de ce dispositif, comme l'année dernière, il y a deux entreprises du 13<sup>e</sup> qui en bénéficient, alors ça peut paraître, effectivement, peu important, mais l'amélioration de façades ou l'amélioration de conditions de vente et d'accueil des clients, c'est un élément très important pour la dynamique d'un quartier. Je trouve

simplement que c'est une goutte d'eau dans l'immensité des subventions versées par la Ville de Paris et par rapport aux nécessités de développement et d'attractivité économique, mais c'est déjà ça. Merci.

**M. LE MAIRE** Merci pour cette intervention positive, je vais soumettre aux voix la DAE 220, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2019 DAC 51 – Subvention (121 000 euros), convention d'objectifs et avenant à convention avec l'association La maison ouverte pour le théâtre Dunois (13e)</b>
---

**M. LE MAIRE** On va passer aux délibérations culturelles, je laisse tout de suite la parole à Philippe MOINE et nous commençons par le théâtre Dunois.

**Philippe MOINE** La subvention annuelle attribuée à « La maison ouverte » qui est l'association qui gère le théâtre Dunois donc. Comme vous savez, le théâtre Dunois est un lieu tout à fait unique, puisqu'il est entièrement dédié à la création, à la promotion du spectacle vivant en direction des jeunes publics, donc c'est à ce titre qu'il est soutenu par la Ville de Paris. Une première tranche de la subvention avait été votée à la fin de l'année dernière, il nous est donc proposé de voter la deuxième tranche pour porter la subvention totale à 121 000 euros, donc 60 000 l'année dernière, 61 000 euros cette année. Il faut noter également que c'est cette année qu'est partie à la retraite Nelly Le Grévellec qui dirigeait depuis plusieurs années le théâtre Dunois, qui a contribué à son succès, donc ça va être l'occasion avec l'arrivée d'un nouveau directeur, Christophe Lалуque, de signer une nouvelle convention tripartite, impliquant « La maison ouverte » bien sûr, mais également la Ville de Paris et l'État, qui vont fixer un certain nombre d'objectifs pour les années 2019 à 2021. Donc, l'objet de cette délibération est à la fois de voter la subvention et de permettre la signature de cette convention tripartite.

**M. LE MAIRE** Merci, y a-t-il des demandes d'intervention ? Non, je n'en vois pas. Donc, la DAC 51, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2019 DAC 218 – Subvention (230 000 euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13-15e)</b>
---

**M. LE MAIRE** On passe à la DAC 218, cette fois-ci pour l'association Bétonsalon qui, comme vous le savez, maintenant gère deux lieux.

**Philippe MOINE** Là encore, une subvention annuelle pour l'association Bétonsalon qui gère à la fois le centre d'exposition qui est situé dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, sur l'esplanade Pierre Vidal-Naquet et puis également la villa Vassilieff dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, qui est à la fois un lieu d'exposition, mais également un lieu de résidence d'artistes. C'est donc l'occasion, à travers cette délibération, de souligner l'activité extrêmement forte de cette association qui organise des actions en direction des scolaires, qui développe des partenariats avec de nombreuses institutions culturelles et également, elle a un lien étroit avec l'université Paris-VII dans les locaux de laquelle le lieu d'exposition du 13<sup>e</sup> est installé. On peut notamment noter, parmi les expositions, celle qui est accueillie jusqu'au 20 juillet à la villa Vassilieff qui est consacrée à la figure de Marie Vassilieff qui était une des grandes figures du Montparnasse de l'entre-deux-guerres, donc de ce quartier Montparnasse où de nombreux artistes

français et étrangers venaient créer, se rencontrer. C'est une exposition tout à fait passionnante, qui redonne tout son sens à ce lieu. La subvention proposée est de 230 000 euros, là encore la moitié avait été votée en fin d'année dernière, et là le complément est voté maintenant.

**M. LE MAIRE** Merci Philippe, des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc DAC 218, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAC 36 – Subvention (950 000 euros) et avenant à convention avec l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (APACS/Théâtre 13)**

**M. LE MAIRE** Toujours Philippe MOINE, cette fois-ci pour le Théâtre 13 et l'association porteuse qui s'appelle l'APACS.

**Philippe MOINE** Une subvention attribuée à l'APACS, l'association qui gère le Théâtre 13 et dans laquelle Jérôme COUMET et moi-même siégeons depuis quelques années. Ce n'était pas le cas initialement, mais ça me permet d'avoir une vision plus intéressante des activités de cette association à travers son Conseil d'Administration. Donc, comme vous le savez, le Théâtre 13 c'est deux lieux, à la fois le Théâtre 13 / Jardin, rue Daviel et le Théâtre 13 / Seine rue du Chevaleret. La délibération rappelle les activités importantes développées dans ce théâtre, trente mille spectateurs au total l'année dernière, avec comme d'habitude une grande diversité dans la programmation, à la fois du théâtre classique, des créations, une place très importante pour les jeunes créateurs, puisque vous le savez une des caractéristiques du Théâtre 13 c'est d'encourager les artistes émergents avec notamment l'organisation du Prix Théâtre 13 et puis également des spectacles de musique, de contes, qui contribuent à la richesse de la programmation. La subvention totale est de 950 000 euros.

**M. LE MAIRE** Merci, des demandes d'intervention ? DAC 36, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAC 763 – Convention d'occupation du domaine public avec l'association A.P.A.C.S./Théâtre 13 Jardin situés 103A boulevard Auguste Blanqui (13e)**

**M. LE MAIRE** On passe à la suivante qui concerne toujours le Théâtre 13, mais c'est le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public.

**Philippe MOINE** Oui, il s'agit plus particulièrement de la convention qui permet l'occupation par le Théâtre 13 des locaux situés rue Daviel, donc le Théâtre 13 / Jardin, avec, depuis la fin des travaux, une dissociation très nette entre le centre d'animation d'une part, le centre Paris Anim' Daviel, et d'autre part le Théâtre 13. À travers cette convention, il est prévu que le Théâtre 13, donc l'APACS, reverse une redevance 1 200 euros par an pour l'occupation de ces lieux, et compte tenu de la valeur locative estimée pour un an à près de 200 000 euros, ça correspond à une aide en nature de la Ville qui est donc de la différence, donc de 196 500 euros très exactement, donc en soutien aux activités du Théâtre 13.

**M. LE MAIRE** Pour faire les choses en bon ordre, et respecter juridiquement les conventions. Alors, y a-t-il des demandes d'intervention, DAC 763, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ?

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAC 39 – Subvention (515 000 euros) et avenant avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e) – déclassement du domaine public et bail civil**

Micros fermés de 20:39 à 23:33

**M. LE MAIRE** (...) pas facile à aménager, on avait déjà récupéré des volumes extrêmement importants pour permettre des équipements sportifs pour la fac, notamment, pour Diderot. Là ce sera pour ce lieu-là, et l'aménagement a été fait, pour l'essentiel, avec des matériaux de réemploi, là aussi c'est tout-à-fait nouveau, en récupérant des matériaux sur des différents chantiers du secteur, un escalier notamment, qui a été entièrement récupéré, et pour le reste des matériaux qui sont issus du recyclage. Les process n'existent pas encore donc on apprend au fur et à mesure, mais c'est une œuvre intéressante et ça va donner des très beaux volumes, avec des sujets d'étanchéité quand même, parce que ces espaces n'avaient pas été conçus comme tels, mais bon, on va y arriver. En tout cas, ça va être un très beau nouveau lieu culturel pour le 13<sup>e</sup>. Il n'y a pas de demande d'intervention ? Donc, je vous soumetts la DAC 39, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAC 270 – Subventions (168 750 euros) à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à convention**

**M. LE MAIRE** Une série de délibérations maintenant sur les questions du handicap et de la santé mentale, je laisse tout de suite la parole à Dorothee COLLET pour la première qui est la DAC 270.

**Dorothee COLLET** Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Paris en faveur des personnes en situation de handicap, je propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à 26 associations, en attribuant une subvention de 168 750 euros. Ces associations permettent l'accès à l'œuvre, l'accès à la pratique artistique ou encore la création artistique, je peux vous en citer quelques-unes : l'association Clair-Obscur, l'association Accès Culture, l'association Le Musée en Herbe, celle que vous connaissez tous l'association Les Papillons Blancs, l'association Silhouette, la Bibliothèque sonore de Paris, le Conservatoire de Musique et d'Expressions Artistiques, l'association Promusicis, l'association L'Impossible, ou encore L'Apprenti Musicien, l'association Théâtre de la Marionnette, Le pont volant, Danse un pas à deux, La fabrique des petits hasards, la compagnie Les Toupies, que aussi, dans le cadre de l'enveloppe Bloche dans le 13<sup>e</sup>, on a financé avec Philippe MOINE. Voilà, je vous demande de bien vouloir délibérer.

**M. LE MAIRE** Merci, y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc, DAC 270, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DASES 80 – Subventions (147 200 euros) à 16 associations et conventions avec 3 d'entre elles pour leurs actions culturelles en direction des personnes handicapées**

**M. LE MAIRE** DASES 80.

**Dorothee COLLET** Là aussi, c'est toute une série d'associations qui œuvrent pour les actions culturelles aussi, en direction des personnes en situation de handicap. La subvention est de 147 200 euros, pour 16 associations.

**M. LE MAIRE** Merci, y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc, DASES 80, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DASES 196 – Subvention (225 000 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de Paris (13e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (19e et 20e)**

**M. LE MAIRE** DASES 196.

**Dorothee COLLET** Ça va être un peu plus long, parce que ça concerne la santé mentale et le projet ELIAHS, les équipes ELIAHS. Donc, le projet de délibération qui vous est présenté a pour objet la signature de deux conventions, l'une avec l'association l'ASM 13, donc l'Association de Santé Mentale du 13<sup>e</sup>, et l'autre avec le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences du 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> pour le renouvellement du financement de deux équipes psychiatrie de secteur, dédiées au signalement des bailleurs sociaux, c'est-à-dire les équipes ELIAHS des 13<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements plus la création d'une troisième équipe dans le 19<sup>e</sup>. Les troubles psychiatriques caractérisés sont pris en charge par les Centres Médico-Psychologiques, les CMP, lors des signalements faits par les bailleurs et concernent des patients nouveaux ou en rupture de soin. Les équipes soignantes et les assistantes sociales participent, avec les CLSM, notamment ceux du 13<sup>e</sup> sur la précarité, à signaler tous ces problèmes soulevés par certains bailleurs auprès des CMP. L'expérience de ces différents acteurs amène à constater que de nombreux cas signalés, pris en charge en urgence, ont pu connaître un temps plus ou moins long de latence pendant lequel des signes auraient pu alerter sur la situation et éviter une prise en charge en urgence. C'est dans ce cadre que le Centre Médico-Psychologique et l'Association de Santé Mentale du 13<sup>e</sup> ont mis en place des équipes expérimentales sur ce territoire qui s'appellent les équipes ELIAHS. Ces équipes, dédiées au signalement des bailleurs sociaux, visent à mettre en place un dispositif capable d'évaluer et d'orienter des situations qui ne sont pas forcément repérées comme psychiatriques, mais correspondant à des personnes en difficulté psycho-sociale, réaliser une évaluation pluridisciplinaire et un diagnostic de la situation du locataire signalé, permettre une orientation et une prise en charge précoce, accompagner vers les soins ambulatoires le cas échéant, coordonner les soins avec les CMP, soutenir et accompagner par une écoute active les salariés des bailleurs et assurer une liaison et une coordination avec les différents acteurs du territoire qui interviennent dans la prise en charge du locataire. Les équipes ELIAHS sont composées de deux médecins psychiatres, une assistante sociale et une infirmière de secteur psychiatrie détachée à temps partiel ainsi qu'un coordinateur pour un coût prévisionnel d'environ 147 000 euros par équipe. L'ensemble des bailleurs sociaux volontaires sur chaque territoire finance pour moitié chacune de ces deux expérimentations. Après deux ans, le bilan de l'expérimentation a montré que 283 locataires ont été signalés avec l'équipe ELIAHS du 13<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup>, 60 à 70 % de ces locataires n'avaient aucun suivi social et étaient en rupture avec les services sociaux de proximité lors du signalement. Ces deux expérimentations ont permis à la psychiatrie de

secteur d'intervenir plus en amont et d'éviter systématiquement une hospitalisation en urgence, sur des situations de crise grave, de repérer en amont des situations et d'améliorer les prises en charge en développant un travail de prévention et d'accès aux soins. Ces expérimentations ont aussi permis aux bailleurs sociaux de répondre aux problèmes de troubles de voisinage importants provoqués par certains locataires qui présentent des troubles psychiques, d'avoir une réponse médicale, une prise en charge rapide le plus en amont possible, tout en assurant une formation continue aux gardiens et travailleurs sociaux. Donc, face aux résultats de ces expérimentations et pour permettre de continuer ce projet ELIAHS, je vous demande de bien vouloir attribuer une subvention de 75 000 euros pour le 13<sup>e</sup> et 150 000 euros pour le 19<sup>e</sup>.

**M. LE MAIRE** Merci. Derrière cette présentation, vous imaginez bien, c'était énormément de difficultés face à des situations très concrètes et très complexes où les bailleurs sociaux ne savaient pas répondre, où nous-mêmes nous ne savions pas qui solliciter ni comment, et donc ces équipes dédiées nous permettent de faire face à toute une série de difficultés. C'est limité, évidemment, aux bailleurs sociaux qui ont participé au financement. Ce ne sont pas tous les bailleurs sociaux qui sont présents dans le 13<sup>e</sup>, mais cela nous a permis de dénouer beaucoup de situations difficiles et je pense que c'était important de mettre en œuvre cette expérimentation dont j'espère qu'elle va être pérennisée dans son financement.

**Francis COMBROUZE** Merci Dorothee COLLET pour cette présentation. Au cours de votre permanence, on se rend compte de l'importance de l'expérimentation ELIAHS avec des équipes mixtes, des psychiatres auprès des familles en difficulté. Je voulais simplement savoir, on nous a parlé de deux ans, est-ce que cela a une chance quelconque d'être prolongé dans la durée, car là on donne une suite pour deux ans, moitié prise en charge bailleur, moitié la Ville. Est-ce que l'on s'inscrit bien dans la durée ? Est-ce que l'on a une perspective d'avoir des moyens, voire en hausse, au regard des besoins très importants de familles qui vont relativement mal, de plus en plus souvent j'allais dire... Mais c'est un constat personnel qui n'engage que moi.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** C'est une très belle expérimentation, on ne peut plus parler d'expérimentation au bout de trois ans, ça roule. Les bailleurs sont très contents de cette expérimentation, je voudrais remercier les gardiens d'immeubles qui sont la courroie première des signalements, et puis pour la continuité de ce projet, je pense qu'il serait utile que l'ARS, l'Agence Régionale de Santé, puisse aussi trouver des fonds pour financer ce projet qui appelle un déploiement sur l'ensemble du territoire parisien.

**Dorothee COLLET** C'est pour aller dans le même sens, puisqu'ils veulent mettre en place une équipe ELIAHS dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. On espère que cela va être pérennisé et développé dans tout Paris, puisqu'une troisième équipe va être mise en place dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, donc je pense que l'expérimentation qui a eu lieu dans le 13<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> est positive et j'espère que cela va continuer. Il faut maintenant que l'ARS finance aussi de son côté.

**M. LE MAIRE** Merci. Alors, la DASES 196, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, et c'est bien normal, je vous remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DASES 129 – Subventions (48 950 euros) à 10 associations et avenant avec l'une d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019**

**M. LE MAIRE** Dernière délibération présentée par Dorothee COLLET, ça concerne le Mois Parisien du Handicap.

**Dorothee COLLET** Le Mois Parisien du Handicap, qui a lieu en ce moment, offre chaque année un mois de visibilité et de partage aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux associations et autres acteurs mobilisés. Dans le cadre du présent projet, il est proposé d'attribuer une subvention de 48 950 euros à 10 associations qui, dans le cadre de cette onzième édition, ont travaillé dans tous les arrondissements. Je vous demande de bien vouloir délibérer.

**M. LE MAIRE** Encore des beaux événements dans le 13<sup>e</sup> au passage. Alors, DASES 129, sauf s'il y a une demande d'intervention, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DFPE 75 – Subvention (87 075 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association RÉSEAU TREIZE (13e) pour la halte-garderie Le Petit Navire (13e)**

**M. LE MAIRE** On passe aux délibérations petite enfance et je laisse tout de suite la parole à Johanne KOUASSI, commençons par « Le Petit Navire ».

**Johanne KOUASSI** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération sur la subvention accordée à l'association Réseau Treize qui gère la halte-garderie « Le Petit Navire » qui est située aux Olympiades. C'est un établissement qui accueille 21 enfants, le montant de la subvention est de 87 075 euros, j'en profite pour dire que c'est une association avec qui on échange bien et travaille bien, et ce depuis maintenant un bon moment.

**M. LE MAIRE** Exactement. Pas de demandes d'intervention ? DFPE 75, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DFPE 97 – Subventions (257 054 euros) prorogation et avenants n° 3 à l'association Ozar Hatorah (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance**

**M. LE MAIRE** Une qui ne fait généralement pas l'unanimité chaque année, l'association Ozar Hatorah.

**Johanne KOUASSI** S'agissant de la subvention à l'association Ozar Hatorah, c'est la subvention globale, mais concernant le 13<sup>e</sup>, il s'agit bien de l'établissement situé rue des Cordelières, qui accueille 66 enfants, et donc il est proposé de voter une subvention d'un montant de 192 395 euros. Je tiens à préciser quelques éléments sur le fonctionnement de cette structure : elle est ouverte le vendredi après-midi jusqu'à 17h30, et ce depuis 2013. Régulièrement on rend visite à cet établissement, on échange beaucoup avec la directrice et l'on demande également à la DFPE, à la Ville, d'être vigilant sur le respect de ces règles et l'accueil de tous.

**M. LE MAIRE** La Ville de Paris lui a demandé de les respecter, elles sont respectées. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je t'en prie.

**Vincent BOULET** Oui, Monsieur le Maire, subvention annuelle, et donc comme tous les ans, le groupe communiste votera contre cette délibération accordée à un établissement qui a une vocation confessionnelle, réelle et affirmée.

**M. LE MAIRE** M<sup>me</sup> ATALLAH.

**Marie ATALLAH** Merci, Monsieur le Maire. Le groupe écologiste, la même chose comme tous les ans, on ne vote pas contre, on s'abstient, car nous pensons, et nous avons constaté, que les crèches relatives à des confessions, les crèches confessionnelles ont beaucoup avancé dans le respect des règles de la Ville, mais nous maintenons notre abstention, car il y a encore certains problèmes que nous souhaitons voir avancer dans le sens d'un meilleur respect de la laïcité et des règles de la convention de la Ville de Paris.

**M. LE MAIRE** Merci, en tout cas, pour cette abstention que je considère comme une évolution positive. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre la DFPE 97 aux suffrages. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 19**

**CONTRE : 5 (3 élus du groupe FG/PC (MM. BOULET, COMBROUZE et AQUA) et M. MIERMONT et M<sup>me</sup> LAMBERBOURG)**

**ABSTENTION : 5 (3 élus du groupe EELV (M<sup>mes</sup> ATALLAH et LAVILLE et M. BENHAIM) et M<sup>mes</sup> SEIGNOT et RAYMOND-ROSSI)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

<b>2019 DFPE 185 Subventions (1 854 662 euros), prorogation et avenants n° 1, 2 et 3 à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance</b>
--

**M. LE MAIRE** Nous allons passer à la suivante, ça concerne la Croix Rouge, et ça ne devrait pas poser les mêmes réserves, on va dire ça, je pense. Johanne KOUASSI toujours.

**Johanne KOUASSI** Il s'agit d'une subvention pour l'association la Croix Rouge qui gère, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, la crèche collective située rue Vandrezanne, donc une crèche de 45 places, pour un montant de 223 861 euros, et je profite de la délibération pour parler un petit peu de cette structure qui a ses locaux qui sont vieillissants et à laquelle on est mobilisés pour apporter des solutions pour que cet établissement puisse continuer de fonctionner dans de bonnes conditions.

**Édith GALLOIS** Bien entendu, je vais voter cette subvention, mais je crois que cette crèche mérite une attention toute particulière, dans les mois à venir, et bienveillante.

**M. LE MAIRE** Au passage, et pour compléter ce que vient de dire Johanne, nous souhaitons, à l'origine, faire une grosse restructuration sur cet établissement, que nous ne pourrons pas mener à bien, parce qu'il y a des carrières sous cet établissement et ça coûterait plus cher en comblement de carrière pour les travaux que l'on souhaite réaliser. Donc, on va faire une rénovation plus légère pour une remise aux normes rapide, on s'est orientés vers ça après de multiples réunions, mais je remercie Johanne KOUASSI pour son investissement, la DFPE aussi. Nous souhaitons faire une extension pour dire les choses clairement, et ça ne va pas être possible, car, sinon ça demanderait des

investissements vraiment trop conséquents pour gagner quelques mètres carrés, mais on va en profiter pour faire déménager une partie des activités, pour laisser cet espace uniquement à cette crèche associative. Ca lui permettra de se remettre en ordre sans perdre d'enfants et d'activités, donc ça va être évidemment très positif. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DFPE 185, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2019 DDCT 74 – Subventions (150 000 euros) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires</b>
--

**M. LE MAIRE** Nous passons à Laurent MIERMONT et à toute une série de délibérations qui concerne les quartiers populaires et la Politique de la ville. On commence par DDCT 74.

**Laurent MIERMONT** La première concerne la lutte contre l'illettrisme. Il y a un plan de lutte contre l'illettrisme, qui est décliné à Paris et qui s'appuie sur un certain nombre de constats qui sont difficiles, et notamment sur la présence de l'illettrisme dans les quartiers populaires, particulièrement auprès de la jeunesse. La lutte contre l'illettrisme est sectorisée à Paris, donc il y a un pôle sud qui est animé, piloté, par l'association ESPEREM, et qui propose une formation complète avec des modules d'apprentissage de base, de renforcement, de consolidation des compétences-clefs pour une orientation vers des formations qualifiantes à 30 jeunes du 13<sup>e</sup> arrondissement. Il y a beaucoup de modules donc ne vous étonnez pas du montant de la subvention qui est de 40 000 euros, mais il y a quand même beaucoup de modules, et la lutte contre l'illettrisme, une fois que c'est acquis, si vous me passez l'expression, c'est encore plus difficile, et donc ça nécessite plus d'actions et donc plus de financement.

**M. LE MAIRE** Cette année, nous avons accueilli beaucoup de remises de diplômes en direction des enfants sur ce sujet de l'accès à la langue française. Édith Gallois.

**Édith GALLOIS** Je ne peux pas, bien entendu, m'empêcher de penser que c'est le rôle de l'école d'apprendre le français aux enfants de la République française, quels qu'ils soient, et d'où qu'ils viennent. Il n'empêche qu'effectivement, il y a, visiblement, une défaillance, je pense que c'est un sujet qui nous dépasse largement ici dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, mais qu'il serait bien que le gouvernement, les gouvernements précédents aussi d'ailleurs, tous les gouvernements, prennent la chose bien au sérieux, parce que ce n'est quand même pas normal qu'il y ait des enfants illettrés. Bien entendu, je voterai cette subvention, je soutiens aussi tous les ans les subventions de lutte contre l'illettrisme des femmes, parce qu'il y a aussi beaucoup de femmes qui restent chez elles, et il n'y a pas d'intégration sans connaissance de la langue, donc c'est effectivement très important. Mais je pense que le problème se pose d'une manière qui dépasse le 13<sup>e</sup> arrondissement, mais qui mériterait une réponse peut-être plus affirmative de la part du gouvernement.

**M. LE MAIRE** Sans doute, vous avez raison. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DDCT 74, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DDCT 56 – Subventions (13 300 €) à trois associations œuvrant dans le 13e arrondissement de Paris dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville**

**M. LE MAIRE** On passe à la DDCT 56.

**Laurent MIERMONT** Nous avons trois subventions. La première, qui est proposée au bénéfice de l'ARBP, Association Rungis Brillat Peupliers, pour ses actions de passerelle citoyenne et d'ateliers des savoirs citoyens qui sont mis en place depuis un certain nombre d'années dans le 13<sup>e</sup> et qui sont proposés aux jeunes pour les sensibiliser à l'accès à la culture, aux valeurs de la République, à l'échange, au débat politique, etc. On traite des questions de politique au sens noble du terme, ce n'est pas la République en Marche contre France Insoumise. J'ai été déconcentré, je vous prie de m'excuser Monsieur le Maire. La deuxième subvention est pour Maison 13 Solidaire dans le cadre de la réalisation de sa fête annuelle de quartier qui a lieu d'ailleurs, je vous informe, samedi prochain sur la petite ceinture. Et la dernière est une subvention pour l'association Réseau Môm'Artre qui est une association qui gagne à être connue, très intéressante, et qui s'implique énormément dans le soutien scolaire, la sensibilisation artistique, l'accompagnement à l'orientation professionnelle, et l'engagement associatif des jeunes.

**M. LE MAIRE** Merci, Laurent MIERMONT. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je pense que personne ne doute de leur intérêt. DDCT 56, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DDCT 96 – Subventions (381 400 euros) et conventions à 144 associations pour le financement de 171 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens – Deuxième enveloppe 2019**

**M. LE MAIRE** Alors, DDCT 96, maintenant.

**Laurent MIERMONT** Là, c'est un gros paquet donc je vais essayer d'aller encore plus vite, c'est la deuxième enveloppe de l'appel à projets Politique de la Ville, donc il y a beaucoup d'associations. Pour le 13<sup>e</sup>, nous avons une subvention de 4 000 euros pour l'ASTS, c'est-à-dire l'espace public numérique du 13<sup>e</sup> pour son action numérique. Ensuite, une proposition de 1 000 euros pour Culture et bibliothèques pour tous. Ensuite, une proposition de 2 800 euros pour la Compagnie à l'Affut, et ses actions théâtre forum, 3 000 euros pour les Jardins Numériques, 3 000 euros pour l'association Macao Écritures qui, pour rappel, anime l'espace de vie sociale de la cité Amiral-Mouchez, 7 000 euros pour l'association Origines qui mène un travail partenarial pour la création d'un local partagé à Chevaleret-Oudiné, à l'intention des 6-14 ans, 2 500 euros pour la partie 13<sup>e</sup> du projet porté par l'association Œuvre Participative qui fait, en gros, de l'art contemporain dans l'espace urbain, c'est très bien je vous le conseille, 2 425 euros pour le PIMMS de Paris, notamment pour son action intitulée « Médiation sur le jet des ordures dans la barre Oudiné », en l'occurrence, mais il n'y a pas que dans la barre Oudiné que les gens jettent leurs ordures par la fenêtre, ce qui est parfaitement scandaleux et qui nécessite, au moins, des actions de prévention, mais aussi des actions de répression. 1.500 euros pour Fle et Compagnie qui est un atelier sociolinguistique, 1 500 euros pour l'AFIF qui anime l'espace Souham, 6 000 euros pour la très intéressante, et plutôt nouvelle dans le paysage, association Moi et mes enfants pour son action dans le domaine du soutien aux familles monoparentales, et la création de liens entre les mamans, pour aller vite. Nous avons aussi 1 000 euros pour l'association Unitreize qui développe des actions sportive dans les quartiers du 13<sup>e</sup> arrondissement, notamment dans les quartiers

Bédier-Oudiné, et la dernière, qui est une proposition de subvention de 1 000 euros pour l'association Vent de Chine, et qui va à la rencontre des personnes âgées. Car il y a énormément de personnes âgées d'origine asiatique dans le 13<sup>e</sup> arrondissement qui furent débarquées à l'époque des boat-people, etc. qui était la première vague d'immigration massive asiatique dans le 13<sup>e</sup>, et qui a eu beaucoup de difficultés à avoir une vie sociale et, pour beaucoup, certaines, car c'est souvent des grands-mères qui ne parlent pas français et donc, ce sont des actions de socialisation à leur intention.

**M. LE MAIRE** Merci, Laurent MIERMONT. Pas de demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2019 DDCT 93 – Subventions (60 000 euros) à 13 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires</b>
--

**M. LE MAIRE** DDCT 93. Toujours rapide et tonique !

**Laurent MIERMONT** Ce sont les projets économiques locaux, c'est très intéressant. Il y a un certain nombre d'actions qui sont portées qui concernent le 13<sup>e</sup> arrondissement, notamment une subvention qui est proposée pour l'association Extramuros qui sensibilise à l'économie circulaire et qui développe un apprentissage de la filière bois, très important et porteur d'avenir dans le cadre de la transition écologique. L'association Florimont, également, est soutenue dans le cadre de son accompagnement de la stratégie des associations, c'est-à-dire la pérennisation des ressources humaines des associations qui sont, notamment, dans un contexte politique de baisse de soutien aux associations, soumis à une volatilité, une précarité, qui les déstabilise. Proposition de subvention de 5 000 euros à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Les Grains de sel, que nous avons évoqué il y a quelques minutes et ce sera tout pour cette délibération.

**M. LE MAIRE** Merci, Laurent. DDCT 93, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2019 DDCT 95 – Subventions (584 315 euros), 50 conventions pluriannuelles d'objectifs et 4 avenants avec 54 associations pour le financement de 88 projets dans les quartiers populaires</b>
---

**M. LE MAIRE** On termine par la 95 et cette fois-ci, ça concerne les conventions pluriannuelles d'objectifs.

**Laurent MIERMONT** Alors, attention, il n'y a en réalité qu'une seule association pour le 13<sup>e</sup> arrondissement qui est le Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement qui œuvre en pied d'immeubles, dans les centres sociaux, dans les centres d'animations, dans les établissements scolaires, vis-à-vis de la jeunesse en général, mais également des résidents d'immeuble pour mener des actions concrètes en faveur de l'environnement.

**M. LE MAIRE** Merci, Laurent. Pas de demande d'intervention ? DDCT 95, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DASES 5 – Subventions (5 987 971 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux parisiens pour les actions 2019**

**M. LE MAIRE** DASES 5, cette fois-ci cela concerne les centres sociaux parisiens.

**Laurent MIERMONT** Tout-à-fait. Alors, parmi les actions qu'il est proposé de soutenir dans le cadre de ces centres socio-culturels, nous en avons donc une dans cette liasse de délibérations à destination de « 13 pour tous ». La première pour son action récurrente qui s'appelle « Pause-toi là ! » qui vise à organiser des ateliers de rencontres, des moments conviviaux avec les jeunes et les parents, notamment en milieu de semaine, et une action qui est proposée par Maison 13 Solidaire, qui est similaire, une action de solidarité plutôt pour le quartier sud-ouest du 13<sup>e</sup>.

**M. LE MAIRE** Merci, y a-t-il des demandes d'intervention sur les centres sociaux ? Oui, Marie ATALLAH.

**Marie ATALLAH** Merci Monsieur le Maire. C'est seulement pour saluer la dynamique du centre social Maison 13 Solidaire, car c'est un centre social qui est relativement récent et qui a déployé beaucoup d'énergie et beaucoup de mobilisation d'habitants pour pouvoir créer la dynamique dans ce quartier, et j'ai pu constater, en rencontrant des salariés de l'équipe de ce centre social que maintenant la dynamique, elle y est, ils font un travail et développent des activités très intéressantes qui mobilisent les habitants de ce quartier, c'était une difficulté, car la localisation de ce centre est un peu excentré, et ils avaient du mal à mobiliser les habitants. Et ils développent notamment un travail très particulier en direction des femmes, qui était difficiles à mobiliser, notamment les femmes seules avec enfants, ils ont créé le Café des femmes pour créer des groupes de parole, identifier les problèmes spécifiques à la population des ménages monoparentaux, notamment lorsqu'il s'agit de femmes et de femmes qui travaillent avec des horaires décalés, avec des enfants, et le lien avec l'école, et j'ai voulu saluer les avancées et la dynamique et la participation des habitants qu'ils ont réussi à atteindre. Merci.

**M. LE MAIRE** Merci, ça tombe bien, parce que la prochaine délibération va traiter de leur loyer. Pas d'autres demandes d'intervention ? DASES 5, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DASES 157 – Minoration de loyer de 5 100 € due par l'association Maison 13 Solidaire dans le cadre d'un bail civil d'une durée de trois ans pour son activité de centre social situé au 13 rue Annie Girardot (13e)**

**M. LE MAIRE** On passe à la DASES 157 qui concerne la minoration des loyers par l'association Maison 13 Solidaire.

**Laurent MIERMONT** Tout-à-fait. Il était entendu entre la Ville, le Département, la CAF et Maison 13 Solidaire que, dès lors que Maison 13 Solidaire remettait à plat et élaborait un nouveau projet social, elle bénéficiait, au titre de ses partenariats entrecroisés, d'une minoration de loyer de 5 100 euros, et donc comme son projet social vient d'être refait, elle peut bénéficier de cette réduction.

**M. LE MAIRE** C'est toujours ça de pris. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je soumetts donc à vos voix DASES 157. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DASES 71 – Renouvellement de la convention tripartite des ESI conclue entre La Ville de Paris, l'État et la RATP et des conventions bilatérales, subventions pour 13 ESI**

**M. LE MAIRE** Nous abordons maintenant les délibérations d'ordre social, je laisse la parole à Geneviève DOURTHE et nous commençons par la convention tripartite des ESI.

**Geneviève DOURTHE** Merci, Monsieur le Maire. 50 000, c'est le nombre de personnes qui ont été accueillies dans ces Espaces de Solidarité Insertion en 2018, c'est dire que le travail que font ces quelques 16 centres dispersés dans Paris, dont celui du 13<sup>e</sup>, situé boulevard de l'Hôpital, la Maison du 13, où des personnes, pour la plupart d'entre elles à la rue, reçoivent un accompagnement social, médical, sanitaire. Il s'agit simplement de renouveler leurs conventions pour 2019 pour un montant de quelques 3 564 818 euros. Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir accorder ce renouvellement.

**M. LE MAIRE** Merci Geneviève, y a-t-il des demandes d'intervention ? DASES 71, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DFPE 4 – Subvention (2 017 903 €), à seize associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de vingt lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF**

**M. LE MAIRE** DFPE 4, avec des conventions liées à la CAF, notamment.

**Geneviève DOURTHE** Des conventions liées à la CAF et la Ville de Paris pour des lieux d'accueil enfants-parents, les fameux LAEP, qui accueillent de façon non-conditionnelle, sans rendez-vous, des enfants très jeunes, de zéro à quatre ans, voire six ans, avec naturellement un adulte référent pour être des espaces de pacification, de socialisation et d'accompagnement. Donc, ces lieux sont cofinancés par la Ville de Paris et la CAF de Paris. Le 13<sup>e</sup> accueille l'un de ces lieux via la fondation Rotschild, donc square Dunois. Le montant total pour les 23 LAEP de Paris, 2 017 903 euros que je vous demande de bien vouloir voter chers collègues, je vous remercie.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DFPE 4, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAC 254 – Subvention (65 000 euros), convention et convention d’occupation du domaine public avec l’association Atelier des Artistes en exil**

**M. LE MAIRE** Nous passons à l’association Atelier des Artistes en exil.

**Geneviève DOURTHE** Une belle délibération Monsieur le Maire, si je peux me permettre. Il s’agit d’accueillir dans le 13<sup>e</sup>, pour une occupation temporaire, des artistes, mais pas n’importe quels artistes ; des artistes qui ont dû quitter leur pays et qui seraient accueillis dans le 13<sup>e</sup> arrondissement pour y œuvrer dans des actions multiculturelles, artistiques avec des pratiques en même temps très ouvertes sur la musique, le théâtre, le chant, avec des artistes français et des artistes du monde entier en exil, qui viennent témoigner notamment d’un parcours particulier. Il s’agirait donc de les accueillir aujourd’hui dans les ateliers des beaux-arts de la Glacière et de leur accorder, pour leurs activités, une subvention de 65 000 euros. Je regrette qu’un tel projet n’attire pas l’attention de tout le monde, parce que je crois qu’il est vraiment conforme à l’image de la solidarité que nous avons dans le 13<sup>e</sup> et du rôle de la culture dans la dignité. Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** Merci Geneviève, et je te rassure nous sommes tous très attentifs à ce projet. Jean-Baptiste OLIVIER.

**Jean-Baptiste OLIVIER** Je vais poser une question basique, mais ces artistes sont-ils tous en situation régulière ? J’ai laissé passer tout à l’heure des délibérations où je crois qu’il était question de migrants, donc voilà, je voulais juste m’assurer de ce point de détail qui est important.

**M. LE MAIRE** Nous ne pourrions pas travailler avec des personnes qui ne seraient pas en situation régulière. Donc, la réponse est oui. Y a-t-il d’autres demandes d’intervention sur le sujet ? Oui, Marie ATALLAH.

**Marie ATALLAH** Est-ce que ça serait interdit qu’il y ait des artistes qui ne sont pas en situation régulière de pouvoir accéder à ce lieu et travailler avec ces artistes que vous dites en situation régulière ?

**M. LE MAIRE** Ça me semble aller de soi... Si vous voulez, on leur posera formellement la question. Y a-t-il d’autres demandes d’intervention ? DAC 254, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

**2019 DFPE 197 – Accompagnement des séparations – Subventions (148 000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour leur activité de médiation familiale et aide site Archereau**

**M. LE MAIRE** DFPE 197 maintenant.

**Geneviève DOURTHE** Je pense que c’est un sujet qui n’entraînera pas les mêmes questions, puisqu’il s’agit simplement d’aider les familles qui ont affaire à des événements difficiles comme les séparations, donc des dispositifs au service des familles, la médiation familiale qui vient aider les familles qui se séparent à conserver un lien, et notamment un lien entre l’enfant et ses deux parents. Cette médiation peut être faite à la demande des parents, voire aussi, s’il l’estime utile, à la demande du juge des affaires familiales. C’est l’association Parenthèse Médiation qui intervient pour nous dans le 13<sup>e</sup> et elle a remarqué, elle intervient aussi dans le 14<sup>e</sup> d’ailleurs, pour 2018, presque 250 familles ont été

accompagnées entre le 13<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup>, c'est vraiment un chiffre très important. Donc, une subvention pour 9 associations qui travaillent dans le même sens dans Paris, d'un montant de 148 000 euros. Merci.

**M. LE MAIRE** Merci Geneviève. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DFPE 197, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DDCT 100 – Subventions (75 000 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e)**

**M. LE MAIRE** Nous passons à la DDCT 100 concernant les subventions pour les associations qui œuvrent sur le champ famille dans le cadre de la Politique de la Ville.

**Geneviève DOURTHE** Merci Monsieur le Maire. 22 %, c'est le nombre de foyers, en moyenne, monoparentaux en France, plus de 30 % à Paris, et plus encore dans les quartiers Politique de la Ville, ou dans le 13<sup>e</sup> en général. L'association ESPEREM a été créée dans le 13<sup>e</sup> pour venir en aide aux familles monoparentales, qui sont des femmes pour la plupart d'entre elles. Cette association intervient dans le quartier Bédier-Boutroux, elle vient accompagner ces femmes, dans des accompagnements dans la vie professionnelle, l'insertion, des sorties culturelles, mais aussi des ateliers de bien-être. Subvention de 5 associations dans Paris, pour un montant total de 75 000 euros. Merci de leur apporter votre soutien.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup Geneviève. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DDCT 100, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DASES 148 – Budget Participatif : Subventions d'investissement (1 007 900 €) et conventions non renouvelables dans le cadre de l'appel à projets « Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage »**

**M. LE MAIRE** DASES 148, ça concerne l'alimentation et la question des cuisines en partage, je laisse tout de suite la parole à Geneviève DOURTHE.

**Geneviève DOURTHE** C'est là qu'est le « Grain de sel » ! Mes chers collègues, nous revenons d'abord au Budget participatif et aux Parisiens qui ont vraiment plébiscité un projet, « l'alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage ». Deux axes ont fait l'objet, après le vote des Parisiens, d'un appel à projets. D'abord la création d'une cuisine partagée, ça concerne pour beaucoup les familles qui doivent résider en hôtel, et ensuite les projets innovants qui allient sécurité alimentaire et lutte contre le gaspillage. 29 projets retenus, dans le 13<sup>e</sup> un projet particulier créé avec deux partenaires essentiels. D'abord la Cité du Refuge, et l'opération 13 Avenir, Territoires zéro chômeur. Le projet c'est créer un café social numérique et en même temps une cafétéria, et cette cafétéria aurait encore deux caractéristiques : premièrement, les plats qui seront préparés le seront sur la base d'invendus, et deuxièmement, cette cafétéria sera gérée par les salariés recrutés par l'opération 13 Avenir. Chers collègues, la subvention pour tout Paris c'est un et quelque million d'euros, et je vous demande de voter

cette subvention, mais notamment pour ce que nous faisons avec dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup Geneviève. Édith GALLOIS demandait la parole.

**Édith GALLOIS** Oui, au-delà de l'aspect humanitaire de faire en sorte que tout le monde puisse se nourrir, moi je vois quand même un intérêt aussi qui me paraissait important, c'est la lutte contre le gaspillage. Effectivement, on en parle beaucoup en ce moment, mais c'est vrai qu'il y avait du fait, pas des restaurateurs ou des commerçants, mais du fait de lois qui étaient un peu trop rigoureuses sur cette question, et avec des dates de péremption qui sont beaucoup trop strictes et qui, on le sait, en fait font favoriser le gaspillage et inciter à la surconsommation donc je pense que toute mesure qui va à l'inverse de ce mouvement de gaspillage est bonne.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup, et puis parfois il faut simplement un peu de bon sens, au passage, parce que, par exemple, pour les cantines scolaires on ne peut pas distribuer des choses déjà préparées, mais on peut distribuer des choses qui ne le sont pas, et donc on a eu un jour de grève dans les cantines et évidemment toutes les denrées alimentaires qui n'ont pas été préparées ont été redistribuées à un certain nombre d'organismes du 13<sup>e</sup>, ça faisait autant d'économies pour eux et ce sont des produits qui auraient pu être utilisés, je parle des produits frais, évidemment. Alors, DASES 148, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, bien sûr, je vous en remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2019 DASES 167 – Subventions (88 000 euros) à douze associations et conventions et avenant avec onze d'entre elles pour leurs actions d'insertion sociale</b>
--

**M. LE MAIRE** Toujours Geneviève DOURTHE et l'on termine par des actions d'insertion sociale.

**Geneviève DOURTHE** Il s'agit très modestement d'opérations visant à l'apprentissage de la langue française par des populations étrangères avec quand même un aspect remarquable : c'est une pédagogie appliquée à l'usage du quotidien, les plans de métro, les papiers administratifs. C'est GERMAE qui intervient dans le 13<sup>e</sup> au titre de cette action. Les subventions globales accordées à toutes les associations, 12 associations qui interviennent dans Paris à ce titre sont d'un montant de 88 000 euros. Je vous demande, chers collègues, naturellement, de voter unanimement cette subvention. Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** Voter unanimement, on verra, mais voter en tout cas, pour celles et ceux qui le souhaitent. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ? DASES 167, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ton souhait est exaucé.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE** Je vous informe, nous allons repousser un peu dans le temps la délibération DLH 107 sur la conférence du logement à Paris, parce que je souhaite que nous puissions également prendre connaissance d'un vœu. Je souhaitais qu'il vous soit distribué sur table et je ne l'ai pas vu sur table, c'est pour ça que je m'agitais tout à l'heure, donc le temps qu'il soit... C'est fait ? Il est là le vœu ? Au temps pour moi, je pensais qu'il n'était pas distribué, on va pouvoir l'aborder.

**2019 DDCT 63 – Subventions (419 500 euros) et conventions à 73 associations porteuses de 88 emplois d’adultes relais en quartiers populaires**

**M. LE MAIRE** En revanche, nous n’avons pas présenté une délibération dans la page précédente, qui est la DDCT 63 sur les adultes-relais et nous allons rattraper cet oubli immédiatement. Je laisse tout de suite la parole à Laurent MIERMONT.

**Laurent MIERMONT** Alors, très vite, les adultes-relais, c’est un dispositif qui existe depuis 2000, c’est un dispositif d’État qui permet de recruter des chômeurs qui habitent les quartiers Politique de la Ville pour les remettre dans le bain et puis surtout, aider à la structuration des associations. Il y a un double avantage qui est reconnu par la Ville de Paris au point d’abonder la subvention d’État à hauteur de 4 700 euros par an, et donc la proposition pour le 13<sup>e</sup>, c’est de le faire pour les ateliers pluriculturels, centre Alpha Choisy, deux adultes-relais à 13 pour Tous, un à l’ARBP, un à l’EPN, un à Courant d’Air Frais et un à la Guinguette Pirate.

**M. LE MAIRE** Merci, y a-t-il des demandes d’intervention sur cette délibération, donc la DDCT 63 ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

**2019 DDCT 18 – Subvention de 74 000 € pour les associations pour le droit des femmes**

**M. LE MAIRE** Je laisse tout de suite la parole maintenant à Juliette SABATIER concernant des subventions pour des associations qui défendent le droit des femmes.

**Juliette SABATIER** Merci. La délibération concerne l’attribution de 74 000 euros de subvention à 15 associations dans le domaine du droit des femmes, dont pour le 13<sup>e</sup>, 10 000 euros à l’ADRIC pour une action en faveur des femmes migrantes, et 5 000 euros à 13 pour Tous pour quatre activités concourant à l’émancipation des femmes.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup Juliette. Y a-t-il des demandes d’intervention concernant cette subvention ? Alors, ça consiste en quoi exactement, Juliette SABATIER ?

**Juliette SABATIER** Alors, pour l’ADRIC, il s’agit d’une action qui est double, qui consiste, d’une part à mettre en place des outils qui ont déjà été élaborés par l’association qui mène des recherches actions depuis 2003 dans le domaine de la citoyenneté, à la fois à destination des lycéens, et des étudiants, enfin des jeunes, mais essentiellement lycéens, à la fois à destination des femmes elles-mêmes, et d’autre part déployer un outil qu’ils ont déjà mis au point pour faire entrer dans la citoyenneté les femmes migrantes, et former des professionnels et intervenants sociaux à cet outil. Et pour ce qui concerne 13 pour Tous, ce sont en fait quatre actions d’émancipation, qui sont menées par l’association depuis plusieurs années, qui sont d’une part des créneaux réservés aux femmes dans le centre, d’autre part, l’un des groupes de femmes organise un collectif pour proposer chaque mois des repas aux partenaires pour récolter des fonds pour financer des sorties, « De Fil en Aiguille » qui est un atelier de couture et tricot, mais qui en fait est un atelier de libération de la parole féminine, et enfin ils ont pour projet le tournage d’un documentaire autour de dîners dans lesquels une ludo-papothèque a été organisée qui a fait émerger une parole politique de la part du groupe de femmes qui y participaient, donc il y a le projet de réaliser un documentaire sur cette parole politique, voilà.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup, est-ce que ces réponses vous conviennent, Madame GALLOIS ? On va dire que oui... Bien, alors, on va tout-de-même soumettre à vos suffrages la délibération qui est la DDCT 18. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (1 élue du groupe UDI-Modem (M<sup>me</sup> GALLOIS) et 1 élu du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup> arrondissement (M. OLIVIER)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**2019 DDCT 68 – Subvention (72 000 euros) à 14 associations avec 5 conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 16 projets au titre de l'intégration**

**M. LE MAIRE** Nous allons maintenant passer aux délibérations portées par Marie-José RAYMOND-ROSSI, nous allons commencer par les conventions pluriannuelles, avec des associations qui traitent de la question de l'intégration.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** Oui, je vais être très rapide, parce que c'est une délibération très classique, comme j'en présente depuis cinq ans. Il s'agit d'accorder une subvention à 14 associations, pour un montant total de 72 000 euros, et d'autoriser la Maire de Paris à passer des conventions avec 5 d'entre elles. Deux associations du 13<sup>e</sup> sont concernées par cette délibération, association Keur Kamer qui est maintenant bien connue, pour une subvention de 6 000 euros, et l'association d'Alphabétisation et Accompagnement des Ressortissants d'Afrique de l'Ouest pour 1 500 euros. Voilà, je vous remercie de voter cette délibération.

**M. LE MAIRE** Ce sont de petites subventions concernant l'intégration. S'il n'y a pas de demande d'intervention, la DDCT 68, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas qui s'abstient, je vous en remercie.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**V13 2019 26 – Vœu relatif aux orientations stratégiques présentées par la Ville de Paris à la Conférence Logement déposé par Jérôme COUMET, Marie-José RAYMOND-ROSSI et les élus de la majorité municipale**

**2019 DLH 107 – Conférence du logement de Paris – présentation des orientations stratégiques**

*Vœu présenté avec le projet de délibération 2019 DLH 107*

**M. LE MAIRE** Nous allons aborder un sujet plus difficile et surtout dont les conséquences peuvent être potentiellement lourdes, particulièrement dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, et c'est pour ça que je voulais être sûr que vous aviez le vœu que nous souhaitons voter en même temps que cette délibération. Je laisse tout de suite la parole à Marie-José RAYMOND-ROSSI pour vous présenter le sujet et puis j'ajouterai quelques mots pendant le débat.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** Je vais d'abord m'excuser puisque la délibération faisait plus de cent pages, donc je vais être un tout petit longue, mais pas trop quand même. C'est quand même important d'expliquer un peu. Donc, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté et la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique affichent l'ambition d'améliorer l'accès au logement social des ménages disposant de faibles ressources et prioritaires tout en favorisant la mixité des quartiers. J'ai bien dit « affichent ». Pour cela, les réservataires et bailleurs sociaux devront mobiliser

les moyens nécessaires pour répondre conjointement au respect de plusieurs objectifs. Le premier, au moins 25 % des attributions suivies de baux signés dans les logements situés hors des quartiers prioritaires, dans les QPV, quartiers de veille active, QVA, et ex-zones urbaines sensibles, les ZUS, doivent bénéficier au demandeur appartenant au premier quartile ou aux ménages relogés dans le cadre d'opérations ANRU. Le deuxième objectif...

**M. LE MAIRE** Juste, si tu permets, le premier quartile ce sont des revenus extrêmement faibles. Premier quartile de l'ensemble des revenus français, ce sont des revenus très faibles...

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** Le premier quartile, c'est 778 euros par unité de consommation et par mois, voilà. Une unité de consommation étant les personnes du foyer, bien évidemment. Au moins 25 % des attributions de chaque réservataire doivent bénéficier aux demandeurs reconnus DALO ou, à défaut, aux demandeurs définis comme prioritaires au titre de l'article 441-1 du CCH. Le troisième objectif, au moins 50 % des attributions de logements réalisées dans les QPV, les QVA et les ex-ZUS, que j'ai définies précédemment, doivent bénéficier aux demandeurs appartenant au deuxième quartile, au troisième quartile et au quatrième quartile. Il faut savoir quand même que le deuxième quartile, c'est 13 718 euros par unité et par an, soit environ 1 143 euros par mois, le troisième quartile c'est environ 1 560 euros par unité de consommation et par mois. Pour permettre de déterminer les orientations stratégiques et le cadre opérationnel pour atteindre les objectifs de la LEC, la loi Égalité Citoyenneté, cette loi a prévu la mise en place d'une instance de concertation appelée la Conférence Logement. Cette instance partenariale, coprésidée par la Maire de Paris et le préfet, composée de trois collèges de vingt-deux membres chacun, s'est réunie à quatre reprises. D'ailleurs, une délibération a été adoptée en février 2018 par le Conseil de Paris et par notre Conseil. Après un exposé sur les enjeux du logement social sur les territoires parisiens, dont je vous fais grâce et je vous laisse lire, c'est très intéressant, expose quatre orientations stratégiques : favoriser le vivre-ensemble par une politique de rééquilibrage territorial, favoriser un accompagnement social adapté aux besoins des ménages pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement, garantir la transparence et l'égalité de traitement de l'ensemble des ménages, enfin, développer une gouvernance du suivi des objectifs et évaluer les effets de la politique mise en œuvre notamment dans le cadre de l'observatoire du logement et de l'habitat. Ces propositions constituent un outil complémentaire à la politique du logement volontariste menée par la Ville de Paris, d'ailleurs certaines propositions sont déjà mises en œuvre à Paris. Je souhaite m'arrêter sur un seul point de cette délibération, sur le premier objectif affiché, favoriser le vivre-ensemble par une politique de rééquilibrage territorial. L'enjeu principal pour la Ville de Paris est la mise en place d'une politique territorialisée. Les deux lois, LEC et ELAN, pensées avec une vision nationale, ne prennent pas en compte les problématiques du logement dans les zones tendues et la répartition des logements sociaux sur un territoire défini. La notion de territorialité est ici importante si l'on veut, d'une part, améliorer l'accès au logement social des ménages disposant de faibles ressources et prioritaires, et, d'autre part, favoriser et réussir la mixité dans les quartiers prioritaires et hors prioritaires également. Pour cela, il nous faut dépasser, comme le propose la Maire de Paris, les notions de QPV et de QVA, et définir une géographie spécifique qui sera appliquée pour la désignation et l'attribution des logements, notamment les PLS relevant du contingent de la Ville. À cet effet, afin d'obtenir une échelle fine, la Ville de Paris propose de réfléchir à un découpage par l'IRIS et de calculer un revenu médian disponible, rapporté au revenu médian disponible parisien à l'IRIS. Alors, l'IRIS est un découpage par territoire, par petit territoire, de taille homogène, c'est la carte que vous avez, qui vous a été distribuée. Normalement, c'est à peu près deux mille habitants par maille élémentaire. Ce n'est qu'avec ce type d'indicateur que pourra être définie la géographie des territoires à prioriser. Elle comprend les QPV et les QVA, bien évidemment, conformément à la loi, mais également les IRIS des quartiers du nord-est de Paris, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>, une grande partie du 13<sup>e</sup>, du 14<sup>e</sup>, du 15<sup>e</sup> et du 17<sup>e</sup>. De fait, la politique d'attribution devient centrale en ce qu'elle doit non seulement permettre de cibler les publics prioritaires tels que définis par la loi, mais aussi répondre aux enjeux spécifiques qui se posent pour chacun des

réservataires tout en veillant à lutter contre les effets de ségrégations sociale et territoriale. De plus, cet objectif ne pourra être atteint qu'avec la mise en place d'une politique d'attribution équilibrée sur l'ensemble du territoire parisien, et par l'harmonisation des règles de désignation et d'attribution des logements sociaux par les différents réservataires. S'agissant de ces droits de réservation, la Ville de Paris souhaite favoriser la mise en place de modalités favorables à la mixité sociale et à l'action du logement social des ménages appartenant aux classes moyennes dans les QPV, QVA et ex-ZUS, associée à l'élaboration d'une stratégie de valorisation de l'image de certains quartiers aujourd'hui très décriés. Après le passage en CP, les orientations stratégiques déclinées dans cette délibération seront présentées pour adoption définitive à la mi-juillet aux membres de la Conférence du Logement. Conformément à la loi, elles seront traduites dans une convention d'attribution qui précisera notamment les objectifs chiffrés et les actions concrètes à mettre en œuvre par les réservataires et les bailleurs. La mise en place d'une politique territorialisée doit être actée dans cette convention d'attribution. Aussi, bien que très largement consacrées à la définition de critères partagés, de priorisation des demandeurs de logement et d'objectifs communs en matière d'attribution des logements sociaux, les orientations stratégiques de la Conférence parisienne du Logement ne saurait se résumer à la déclinaison d'une méthode pour atteindre les objectifs fixés par le législateur dans le cadre de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté. L'ambition est d'aller au-delà en co-construisant, avec l'ensemble des membres de la Conférence une politique parisienne du logement permettant de concilier droit au logement et mixité sociale et d'accompagner les ménages dans leur parcours résidentiel en fonction de leur situation et de leurs besoins à chaque étape de leur vie. Au regard de l'intérêt de ces orientations stratégiques pour la collectivité parisienne, je vous propose d'autoriser la Maire de Paris à adopter, lors de la séance plénière de la Conférence du Logement du 12 juillet prochain les propositions d'orientation présentées dans cette délibération, d'adopter la Charte Parisienne du relogement effectué dans le cadre de l'ANRU ainsi que la modification de la composition de la Conférence du Logement, intervenue suite à la fusion entre bailleurs sociaux et de l'intégration du SIAO Insertion au SAMU social de Paris. Monsieur le Maire, afin de démontrer l'importance des orientations stratégiques proposées dans cette délibération, notamment celles relatives à la mise en place d'une politique territorialisée à Paris, nous avons souhaité, vous et la majorité municipale, soumettre également un vœu à l'approbation de notre assemblée. Donc, le vœu... Non, je ne reprends pas les considérants bien évidemment. Le vœu consiste à demander à la préfecture de la région Île-de-France que soit précisé le détail des attributions dans le cadre de la loi DALO dans tous les arrondissements. Pourquoi ? Parce que nous n'avons aucune visibilité sur les attributions de la préfecture, de Monsieur le Préfet, nous avons demandé plusieurs fois ces renseignements et nous ne les obtenons pas. Donc, si l'on veut que tout le monde joue le même jeu dans cette Conférence Logement, il faut que tout le monde ait les mêmes renseignements, donc nous, nous lui communiquons nos attributions, à lui aussi maintenant de nous communiquer les siennes. On demande également que la cartographie indiquant les zones parisiennes dont le revenu médian est inférieur à 75 % du revenu médian parisien, au-delà des QPV et des QVA et des ZUS, soit prise en compte par tous les réservataires et les bailleurs sociaux lors de leurs désignations d'attribution. Ça vaut dire que, effectivement, la loi nous oblige à loger dans les QPV, dans les QVA et dans les ex-ZUS, des publics dits non-prioritaires, première, deuxième, troisième, quatrième quartiles, et de loger dans les zones hors QPV, QVA les publics dits propriétaires, mais pour cela il faut faire attention à la répartition de ces publics au sein de ces différents quartiers, il ne s'agirait pas de, comment je pourrais dire, que certains réservataires utilisent, dans le but de faire les 25 %, leur contingent pour mettre à mal la mixité sociale des quartiers, aussi bien dans les QPV que hors QPV. On demande donc, au final, puisque ça nous paraît important que la Maire, que les orientations définies dans cette délibération soient retranscrites dans la future convention d'attribution des logements puisque tout le monde devra s'y plier et donc la territorialisation est quelque chose d'important, ça obligera, avant d'attribuer un logement, de regarder déjà quartier par quartier la présence de ces différentes populations.

**M. LE MAIRE** Si vous permettez, je rajouterai quelques mots sans circonvolution, vous m'excuserez par avance de mon langage qui ne sera pas forcément politiquement correct. Nous sommes face à une situation très problématique, face à une loi, que je réprovoie, mais ça sera la loi – comme je réprovois la loi DALO, et c'est la loi – qui vise – et c'est toujours la même philosophie, quels que soient les gouvernements, quelle que soit leur sensibilité politique – à réserver les logements sociaux aux plus précaires, ce qui peut avoir un sens dans certains endroits, ce qui devient un véritable problème, notamment dans un arrondissement comme le 13<sup>e</sup> et plus généralement dans les quartiers populaires de Paris pour deux raisons : la première raison, c'est que cela conduit à une paupérisation effectivement, et je vous demanderai de ne pas interrompre le Conseil, parce que je dois le faire respecter, la politique du Conseil c'est que le public ne peut pas intervenir, mais vous aviez raison, c'est le terme paupérisation qui s'impose, et la deuxième situation c'est qu'à Paris, vous le savez, les classes moyennes inférieures ne peuvent pas se loger dans le privé. Quand je parle des classes moyennes inférieures, je ne parle pas des gens qui gagnent des mille et des cents. Et donc, on va se retrouver face à cette double situation qui est exactement contraire à ce que nous souhaitons mettre en œuvre dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Avec, y compris, des difficultés, c'est qu'aujourd'hui, vous le savez maintenant dans les nouvelles résidences, vous votez régulièrement des délibérations dans ce sens-là, on fait, au sein même d'immeubles, pour des appartements identiques, des réservations différentes, du PLAI très social au HLM classique et au PLS sur lequel on pousse les curseurs dans le 13<sup>e</sup> qui sont destinés aux classes moyennes. Je ne sais même pas comment seront traitées les réservations PLS, c'est-à-dire que tout ce travail méticuleux que nous mettons en œuvre, je ne sais pas demain comment il sera pris en compte puisque la loi prévoit que l'on peut changer des loyers de logements PLS pour les redescendre pour justement faire face à ces obligations que présentait Marie-José RAYMOND-ROSSI. On va toujours dans le même sens, c'est-à-dire destiner les logements sociaux uniquement aux plus précaires. Alors, ça ne veut pas dire que les plus précaires n'ont pas le droit de rentrer dans les logements sociaux, vous l'avez compris, mais ça veut dire que si l'on veut faire en sorte qu'il y ait une bonne mixité sociale, ça va, évidemment, à l'encontre de tout ce que nous initions collectivement, et je pense que chacun d'entre nous, quelle que soit sa sensibilité politique, est convaincu par cette orientation générale. Donc, je suis très inquiet. Cette Conférence Logement a été initiée par la Préfecture, donc les services de l'État, dans laquelle beaucoup de maires d'arrondissement se sont exprimés. Je me suis exprimé assez vivement. Mais encore une fois, les responsables de l'État nous disent : « mais c'est la loi ». Et ils prévoient, non pas a minima, enfin si, quasiment a minima, c'est-à-dire que seront épargnés par cette orientation les quartiers les plus populaires, les quartiers dits Politique de la Ville, dont nous avons parlé régulièrement, que l'on essaye de soutenir de manière très forte pour éviter une très grande concentration dans ces quartiers. Mais on sait que c'est déjà *a priori* le cas, c'est-à-dire que l'on rénove, etc., et l'on voit ces quartiers qui n'évoluent pas, en tout cas sociologiquement. Je vous prends l'exemple de Franc-Nohain et de tout le quartier Bédier-Boutroux, dans lequel nous allons installer des logements « classe moyenne ». Si c'est pour que cela ne soit pas respecté à la fin, tout le travail que nous faisons, évidemment, ne s'y retrouvera pas. Mais concernant ces quartiers-là, en bordure du périphérique, ils seront épargnés. Le reste, non. Et dans le reste, il y a des grandes cités, comme la cité Glacière dont on sait qu'il peut y avoir des difficultés. Il y a évidemment beaucoup de logements sociaux dans le 13<sup>e</sup>, un tiers de logements sociaux, donc ça va avoir des conséquences à terme. Pas demain, mais à moyen terme, très fortes. Donc, je suis très circonspect. Alors, encore une fois, en tant que maire, la loi c'est la loi, mais les exceptions qui sont proposées par la Préfecture ne me semblent pas aller suffisamment loin pour faire en sorte que le 13<sup>e</sup> garde sa mixité positive dans laquelle nous pouvons nous réjouir de vivre les uns et les autres. Je pense que cela apporte à tout le monde, à condition que cette mixité soit respectée. Donc, à ce stade, on a présenté un vœu, et on ne sait pas encore comment ce sera pris en compte au niveau du Conseil de Paris. Moi je reste réservé sur le vote de cette délibération, je verrai comment je me positionne lors du prochain Conseil de Paris en fonction de la prise en compte, effectivement, de cette orientation. Je ne sais pas, y compris si nous votons des vœux au Conseil de Paris, des amendements à la

délibération. Je ne sais pas comment ça va être pris en compte par la Préfecture qui a tout le loisir de le refuser. Je ne nie donc pas le travail méticuleux qui a été fait par Ian Brossat qui défend les mêmes orientations que je viens de vous indiquer. Je reconnais l'investissement de la Maire de Paris, évidemment, qui s'est impliquée également, ainsi que son cabinet, mais pour l'instant, le compte n'y est pas. Avec une vraie difficulté, c'est que derrière ça, il y a une loi, et une loi qui de toute façon a tout loisir d'être mise en place. Donc, on a peu de moyens, en dehors de la négociation, pour s'opposer à cette évolution négative que je vous présente. Voilà où nous en sommes, donc ce soir moi je voterai la délibération et je verrai, au moment du Conseil de Paris, selon ce qui va être décidé, collectivement pris en compte, comment je me positionne, mais en tout cas, je suis inquiet pour les conséquences dans le moyen et long terme de ces orientations. Édith GALLOIS demande la parole.

**Édith GALLOIS** Oui, Monsieur le Maire, je vous remercie. Je constate que vous prenez un ton un peu solennel, mais j'en comprends les raisons parce qu'en effet, la question est quand même grave au sens, je veux dire, qu'elle est importante et sérieuse et qu'elle a des conséquences qui sont prégnantes pour le présent et pour l'avenir des Parisiens. À ce titre, je tiens à vous préciser que je ne m'exprime pas seulement en tant que moi-même et mon groupe ici, mais en tant que membre du groupe 100 % Paris auquel il ne vous a pas échappé que je l'ai rejoint à sa création à l'Hôtel de Ville de Paris, au Conseil de Paris. Vous dites la situation problématique, je vous ai bien écouté, s'il s'agissait de sujet plus léger je vous dirais ça me fait sourire, parce que ça fait quand même bien des années, depuis le début de la mandature que je vous dis attention à favoriser absolument le logement très social alors que nous avons besoin d'une diversité, la diversité ça s'applique aussi au logement, et que le manque de logements intermédiaires à Paris est embêtant et grave, parce qu'il y a une fuite des classes moyennes, il y a une fuite des jeunes ménages qui ne peuvent plus vivre à Paris dès l'instant, effectivement, où ils sont au-dessus de ce seuil du très social, ils ne peuvent plus vivre à Paris et je pense que c'est très ennuyeux à long terme parce que l'on se prive de leur jeunesse, de leur dynamisme et de leur famille. Voilà, je pense que ça, c'est une question de politique politicienne et qu'elle a été beaucoup trop appliquée dans un sens et jamais dans le respect de l'équilibre. Le 13<sup>e</sup> en pâtit considérablement, vous êtes aux premières loges pour le savoir, je voudrais vous donner quand même une petite complémentarité à ce que vous dites : vous dites que cette Conférence du Logement c'est, d'accord l'application de la loi Égalité Citoyenneté de janvier 2017, je précise qu'elle n'est pas seulement souhaitée, voulue ou décidée par le préfet, mais qu'elle est coprésidée par le préfet et la Maire de Paris, donc il me semble que la responsabilité est partagée entre le préfet et la Maire de Paris. Le groupe 100 % Paris, pour être court, estime que la Ville doit défendre un rééquilibrage territorial, mais que sa politique, comme c'est le cas dans le 13<sup>e</sup>, a conduit à concentrer les logements sociaux dans des arrondissements qui en sont déjà surdotés, entre 2008 et 2018, le 13<sup>e</sup>, par exemple, parce que c'est ce qui nous importe le plus, est passé de 30 à 40 % et vous savez très bien, vous parliez d'un tiers que l'on va passer à presque 44 % avec la nouvelle ZAC Bédier-Oudiné, donc c'est une situation qui devient...

**M. LE MAIRE** Il ne faut pas dire ça, ce n'est pas la peine de rajouter des contre-vérités.

**Édith GALLOIS** Je ne rajoute pas de contre-vérités, ce sont mes chiffres. Donc, voilà, c'est une situation qui, effectivement, me paraît assez catastrophique, pour reprendre votre propre expression. D'autre part, près de quatre cents millions sont concentrés chaque année à la création de logements sociaux. Or, cette politique du chiffre, parce que c'est une politique du chiffre, en effet la Maire de Paris s'était engagée à construire, enfin pas à construire, mais à offrir des logements sociaux, fait l'impasse sur l'entretien et la rénovation du parc social. Par exemple, le nombre de logements qui sont réhabilités dans le cadre du Plan Climat est passé de 5 037 à 4 690 entre 2017 et 2018. À ce rythme, ce n'est qu'en 2060 que le parc social sera entièrement traité, 2060 donc ça nous reporte très loin et c'est la raison pour laquelle je vous... Écoutez, vous contestez mes chiffres, ce sont les miens, encore une fois,

on en rediscutera au Conseil de Paris. Voilà, chacun peut apporter les siens. Pour revenir à votre vœu, je pense que je vais m'abstenir, mais positivement, c'est-à-dire que je vais quand même réfléchir à ce que vous proposez, je dois dire, et moi je suis toujours contente de dire quand je suis d'accord avec vous parce qu'il y a quand même des sujets sur lesquels il est mieux que l'on soit d'accord, parce que ce que l'on traite ici ce n'est pas de politique politicienne, mais c'est l'avenir des Parisiens et de la vie parisienne. Donc, effectivement, que vous demandiez à la préfecture de la région Île-de-France que soit précisé le détail des attributions dans le cadre de la loi DALO, je suis absolument pour, moi personnellement, j'ai soutenu un dossier depuis des années d'une pauvre femme qui vit avec sa fille et ses petits-enfants dans des conditions sanitaires abominables, et je suis intervenue plusieurs fois auprès du préfet, il y a des problèmes de santé qui sont liés à ça pour les petits-enfants, et rien n'est fait. Donc, j'aimerais bien qu'il y ait un peu plus de transparence sur ces questions-là. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** Merci, Jean-Baptiste OLIVIER et après Francis COMBROUZE.

**Jean-Baptiste OLIVIER** Oui, merci. Bon, c'est effectivement un sujet très important, c'est, je pense, la délibération la plus importante de ce Conseil. Je remercie Madame RAYMOND-ROSSI pour votre exposé extrêmement pédagogique, car, on l'a vu, c'est quelque chose de très technique. C'est un dossier d'une centaine de pages donc moi, je me baserai que sur ce dossier, que sur vos chiffres, j'ai apprécié également que le Maire parle de paupérisation, non pas, parce que ça me satisfait, bien au contraire ni également quand il dit que l'on a tendance à réserver un peu aux plus précaires, mais c'est, parce que depuis dix ans que je siége ici, je dénonce votre politique du logement social. Dans votre introduction, vous dites que la demande de logement social y est en effet plus forte que partout en France, vous parlez de rareté du foncier, donc demande du logement social très forte, effectivement, il y a une très forte attractivité, mais des plus précaires. Dans le même temps, on l'a dit ici, mais moi ça fait très longtemps que je le dis, il y a une fuite des classes moyennes. Vous dites également que la forte et constante évolution du prix de l'immobilier privé à la location ou à l'achat nuit considérablement à la fluidité, j'ai envie de dire la faute à qui ? La faute à qui, depuis vingt ans que vous êtes au pouvoir ? C'est le résultat de votre politique, 226 000 demandeurs, c'est marqué, c'est votre chiffre, aujourd'hui 110 000, deux fois moins, quand vous êtes arrivés, ça, c'est incontestable et l'on ne peut pas dire que vous n'en avez pas construit, du logement social, ou racheté, transformé donc ça veut dire que ça ne fonctionne pas. Ça ne fonctionne pas cette politique. Les chiffres du 13<sup>e</sup> arrondissement, effectivement vous les donnez, page 20, en 2001 donc on frôlait les 30 %, ce qui était déjà beaucoup, car en 2001 la loi SRU n'existait même pas, les 20 % n'existait même pas, et nous frôlons maintenant les 40 %, enfin maintenant, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 donc je pense qu'on les a dépassés. 10.000 de plus, c'est-à-dire le maximum avec le 20<sup>e</sup> arrondissement. Quand vous parlez, je l'ai lu, de répartir différemment, de mieux répartir géographiquement, je suis d'accord avec ça, mais depuis vingt ans, c'est faux, c'est ici que l'on a construit le plus. Le coefficient multiplicateur de 1,3, évidemment il paraît faible, mais la base elle était tellement importante. Donc, ça, votre petite évolution sur le terme de répartition, je suis d'accord, mais c'est une forme de reconnaissance que vous n'avez pas fait cette politique depuis vingt ans. J'entends bien votre travail avec l'IRIS, avec... c'est très bien, mais, on la découvre aujourd'hui, cette répartition ? Votre carte, où l'on voit, effectivement, qu'il y a des quartiers où il y a plus de 70 %, on le découvre aujourd'hui, d'ailleurs il y a un carré en blanc... Masséna-Bruneseau...

**M. LE MAIRE** Si vous découvrez le 13<sup>e</sup> ce soir, ça me pose problème... parce qu'excusez-moi, mais ça date de l'après-guerre ce dont vous me parlez...

**Jean-Baptiste OLIVIER** Je sais que depuis dix ans, on m'interrompt systématiquement quand je parle, mais moi j'essaie de ne pas le faire, j'ai lu très rapidement, puisqu'on l'a reçu vendredi, ce document, j'essaie d'en exploiter ce que je peux, donc voilà c'est une découverte qui est un peu tardive. Sur la

mixité, y a beaucoup de choses qui m'ont interpellé dans ce document. Page 39, vous dites qu'il faut limiter les refus de propositions de logements dans les quartiers trop souvent stigmatisés pour les deuxième, troisième et quatrième quartiles. Ça veut dire que l'on va les forcer ? Bon, voilà, je m'interroge, moi je ne vois pas la réponse. Page 42, vous reconnaissez quelque chose, là aussi, qui est très important, que je dis depuis très longtemps : il est arrivé, que pour favoriser l'accès au logement des ménages demandeurs relevant de plafonds plus faibles, l'attribution de logements PLS bénéficie à des ménages ne relevant pas strictement de la catégorie PLS, mais de niveau PLUS voir PLAI, donc ça, ça fait très longtemps aussi que je le dis, ça veut dire effectivement que le mot « paupérisation » vous l'avez employé, mais vous y avez totalement contribué, donc là maintenant c'est écrit noir sur blanc, visiblement vous allez arrêter avec ça, bon très bien. Autre élément qui m'interpelle : désigner des ménages dont la composition est inférieure à la typologie du logement, exemple T3 pour un couple. C'est très bien, mais il y a des tas de couples, justement, qui voient arriver leur premier enfant et qui sont obligés de partir, gardons ces T3 pour ces familles-là, plutôt que pour des familles, comme vous le dites, dont la composition est inférieure à la typologie. Bon, donc il y a beaucoup d'éléments, je ne vais pas être plus long, je vais finir sur le conventionnement, puisqu'il y a quelques mois, ici, je m'étais insurgé contre le conventionnement de 2 500 logements sur le 13<sup>e</sup> arrondissement. Ce n'est pas comme ça que vous allez régler le problème parce que l'on sait très bien comment ça va se passer : aujourd'hui, ce sont des logements qui sont attribués à des classes moyennes, entre guillemets « PLS », et avec cette délibération, je l'ai dit je me répète, on va attribuer pour moitié les logements à des PLUS voire PLAI puisque c'était marqué dans la délibération à hauteur de 25 %. Donc, en réalité, la paupérisation, c'est le résultat de votre politique depuis vingt ans, et ça ne va pas changer, donc évidemment nous voterons contre ce projet.

**M. LE MAIRE** Francis COMBROUZE.

**Francis COMBROUZE** Je crois que l'essentiel ce serait que – Monsieur OLIVIER, personne ne vous interrompt donc vous ne m'interrompez pas – l'essentiel serait que l'unanimité du Conseil adopte ce vœu, moi je note bien qu'Édith GALLOIS dit qu'elle s'abstiendra collectivement, c'est un pas, mais alors après, dans les arguments, je trouve quand même des choses assez étonnantes. Depuis 2001, nous avons rénové et réhabilité des milliers et des milliers de logements sociaux dans le 13<sup>e</sup>, nous sommes l'arrondissement qui, probablement, a le meilleur taux entre son parc existant et les réhabilitations. Entendre que la construction de logements sociaux neufs a privé, a empêché la réhabilitation de logements, c'est une sorte de gag. Deuxièmement, au nom de la mixité, vous racontez n'importe quoi, comme toujours. Je prends deux exemples : sept SMIC, c'est de la classe moyenne ? Huit SMIC c'est quoi comme classe moyenne, à niveau de huit SMIC, pour un couple avec trois enfants, c'est quoi ? C'est combien ? C'est des classes moyennes huit SMIC ? Vous pouvez faire une acquisition à Paris avec huit SMIC, vous pouvez payer un loyer de 2 200 euros pour un F5, dans le privé ? Et vous dites, tout ça c'est de la faute au logement social, mais vous rigolez ! Moi, je me flatte, je me félicite de notre bilan. On a fait des logements pour tous les revenus. Je rappelle que le PLS, les gens ne le savent peut-être pas, c'est 13 euros le mètre carré par mois. Ça veut dire des loyers à plus de 1 200 euros, 1 300 euros par mois avec des charges. Ça veut dire combien de SMIG ? Ça veut dire quatre, cinq SMIG, puisque les bailleurs veulent, en gros, un quart, un tiers des revenus, par rapport à l'effort, le taux d'effort du logement. Le taux d'effort du logement, c'est 50, 60 % de jeunes salariés qui payent des F2 à 1 300 euros alors qu'ils sont payés 2 000 euros. C'est votre système qui est dingue, votre système où il y a un marché qui est incapable de loger les gens. Alors, heureusement que nous avons du foncier et que nous avons fait, à Paris rive gauche, que vous appelez le carré blanc, que nous avons fait 50 % de logement social. Prenez la ZAC Rungis, il y a trop de logements ? Non, on a fait du logement étudiant. Quartier par quartier, on adapte nos constructions, je vous rappelle qu'il y a un tiers de PLUS, un tiers de PLS, un tiers de PLAI, je vous rappelle qu'il y a 70 % des demandeurs qui sont dans les revenus PLAI. Donc, quand nous construisons un tiers de PLS, on ne fait pas n'importe quoi. Donc, soit

vous ne connaissez pas les choses, mais le fait que vous puissiez tenir le discours qui fait que nous sommes anti-classes moyennes est inacceptable. Inacceptable. Vous êtes coupé des réalités, totalement. Quant aux deux mille logements conventionnés de Paris Habitat, c'est de la réhabilitation pour des milliers de logements des années 30, ça vous embête qu'on les réhabilite, qu'on les améliore alors que ces logements sont occupés, que les gens veulent de l'amélioration acoustique, phonique, qu'ils veulent des ascenseurs ? Donc, je veux dire que nous avons une politique extrêmement équilibrée, on doit soutenir Ian Brossat dans l'idée qu'il y en a marre des ghettos de riches, il y en a marre que le 16<sup>e</sup>, que vos groupes votent contre tout logement social dans le 16<sup>e</sup> qui reste à 3, 4 %, nous sommes à 40 % et vous nous donnez des leçons de mixité. Je crois que vous rigolez là.

**M. LE MAIRE** Bien, si l'on pouvait éviter de faire un concours d'applaudissements pour la sérénité du Conseil, on s'en porterait mieux. Alors, il y avait Monsieur NGO avant, et Madame LAMBERBOURG après.

**Gérard NGO** Oui, Monsieur le Maire, je ne peux pas rentrer dans un débat technique qui me dépasse, moi j'ai le sentiment, depuis que je siège à la commission du logement, je suis élu seulement depuis quatre ans et pas depuis dix ans comme mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER, je suis tout à fait partisan de favoriser le logement social pour les personnes qui sont dans des situations précaires. Alors, maintenant, bien évidemment, il faudrait de la mixité, mais je ne sais pas s'il y a 38 % de logements sociaux, ou 40 % comme le dit... Enfin, voilà, entre 38, 40 je trouve que c'est déjà beaucoup, et je trouve tout à fait anormal que les logements sociaux soient concentrés sur quelques arrondissements seulement. Bien évidemment, je suis également pour la mixité, mais la mixité pour moi, c'est la création de logements sociaux ou des logements intermédiaires dans d'autres quartiers que le 13<sup>e</sup> arrondissement, parce que finalement, on va finir par se retrouver dans un arrondissement où il n'y aura que des logements sociaux, et des logements conventionnés, et tous les jeunes ménages de talent finiront par quitter le 13<sup>e</sup> arrondissement. Alors, la conclusion, je ne dis pas... Non, ce n'est pas ce que je veux dire. Ce que je veux dire, c'est qu'assurer la mixité, finalement, je suis devenu assez cynique sur cette question de mixité sociale, je crois que, quel que soit le gouvernement, qu'il soit de gauche ou de droite, il ne pourra pas l'assumer complètement puisque finalement, ce qui est déterminant c'est la loi du marché, et vous verrez que toutes les politiques volontaristes, finalement, seront un échec. Donc, je m'abstiendrai comme Madame GALLOIS, je ferai une abstention positive, mais je pense que quand vous parlez de mixité, c'est encore augmenter, aller au-delà des 40 % de logements sociaux conventionnés. Merci.

**M. LE MAIRE** Adeline LAMBERBOURG, Frédéric BENHAIM.

**Adeline LAMBERBOURG** Merci Monsieur le Maire, je ne serai pas longue, je veux juste faire un petit point d'histoire, non pas pour faire acte de professorat, mais sans doute pour rappeler quelque chose que tout le monde connaît ici. Paris, autrefois, a été une ville dont la mixité sociale était une réalité sur l'ensemble de son territoire, jusqu'à une certaine époque qui s'appelle le Second Empire où Napoléon Bonaparte, qui en son temps ne se disait ni de gauche ni de droite, déjà, tout en appliquant sa politique qui était économiquement libérale et conservatrice sur le... oh je te laisse tes mots, Francis. Donc, je disais, Napoléon Bonaparte a nommé un certain préfet qui s'appelle le baron Haussmann, dont les immeubles, aujourd'hui, se vendent à plus de 10 000 euros du mètre carré. Le baron Haussmann a souhaité rationaliser l'habitat parisien pour le rendre plus hygiénique, etc., mais pas seulement. Il a dit que pour rationaliser, il fallait séparer les populations. Donc, il a spécialisé l'ouest parisien dans l'accueil des familles aisées, donc cette carte, mesdames et messieurs, c'est l'héritage du 19<sup>e</sup> siècle. Et, entre temps, Francis l'a très bien dit, les arrondissements de l'ouest parisien et du centre, pour partie, ont constamment refusé de prendre part à la solidarité sociale. Donc, Monsieur OLIVIER, je n'ai pas entendu de solution de votre part, mais à moins de considérer que la relégation, non seulement des

classes moyennes, mais des classes populaires, nous en avons perdu beaucoup, les ouvriers aujourd'hui ou assimilés sont tombés à quelque chose comme 27 %, autrefois c'était beaucoup plus, oui même dans le 13<sup>e</sup>. Donc, disais-je, à moins de considérer que Paris doit reléguer très loin, en banlieue, ses classes populaires, tous les arrondissements devraient prendre leur part de cette solidarité, et je vous invite, à l'occasion, à aller interroger le petit peuple des administrations parisiennes, par exemple dans les gymnases qui sont ma délégation, et de demander aux agents où est-ce qu'ils vivent, tout en travaillant en horaires décalés, soit tôt le matin, soit tard le soir, et la vie qu'ont ces gens-là.

**Frédéric BENHAIM** Merci Monsieur le Maire. Je voulais aussi faire remarquer que c'est sous Chirac, notamment, que les classes populaires ont commencé à partir de Paris, et que c'est lorsque la gauche municipale est arrivée aux affaires en 2001 justement, que l'on a commencé à retourner la situation, autant que faire se peut. Par ailleurs, on ne serait pas obligés, peut-être, de faire autant d'efforts dans certains territoires si l'ensemble des territoires d'Île-de-France faisaient leur travail. De ce point de vue, je ne peux qu'encourager nos collègues de la droite ici à aller discuter avec mes collègues, les anciens collègues de Marie-Pierre au Conseil Régional où il y a beaucoup de maires de droite qui siègent et qui ne remplissent pas leurs obligations en matière de logement social, je parle de la loi SRU, alors même que l'on pense, enfin les démographes pensent, que la population en Île-de-France va augmenter dans les décennies qui viennent. Donc, il y a bien un problème collectif. Donc, dire ici que nous en faisons de trop quand les autres n'en font pas assez, voire pas grand-chose, voire pas du tout, ça me paraît compliqué, et je vous encourage, avec la même véhémence, à vous retourner vers vos camarades qui sont maires dans les Yvelines, dans les différents départements de la grande ou de la petite couronne, ou même dans d'autres arrondissements, pour pouvoir les encourager, les exhorter eux aussi à prendre leurs responsabilités.

**M. LE MAIRE** Juste quelques mots pour conclure, non pas ce débat, ce débat va se poursuivre au Conseil de Paris et ce sera là la vraie orientation que nous définirons collectivement. Premièrement, entre nous, dans ce Conseil, on entend tout et son contraire sur le logement social, ça serait bien qu'entre nous, on se respecte et que l'on respecte surtout les réalités. Dans le 13<sup>e</sup>, nous avons effectivement assumé de continuer à construire des logements sociaux, que nous avons destinés en priorité notamment aux étudiants, et aux jeunes actifs, et je me réjouis extrêmement fortement que l'on permette l'autonomisation des jeunes par ce biais des logements jeunes actifs, que ce soit d'ailleurs en colocation ou en chambre individuelle, et en construisant des logements dits PLS donc classe moyenne. Voilà, ce sont les trois curseurs que l'on a actionnés très fort ces dernières années, et je pense que ni les étudiants, ni les jeunes actifs, ni les classes moyennes n'auraient pu se loger si l'on n'avait pas mené cette politique extrêmement volontariste. Deuxièmement, sur les rénovations de logements, il suffit d'ouvrir les yeux, je pense que chacun peut reconnaître que, au moins sur ce plan-là on peut se retrouver, qu'il y a eu énormément d'actions de grosses réhabilitations de logements. La question de ce soir, c'est la question des logements familiaux, sur laquelle, encore une fois, notre action a toujours été d'instiller de la mixité dans les quartiers où il n'y en avait pas historiquement. Sur le quartier Bédier-Boutroux, à la porte de Choisy, à la porte d'Ivry et à la porte de Vitry, en dehors de la caserne des pompiers, il n'y a strictement, il n'y avait strictement aucun logement hors logement HLM classique. Aucun. Donc, effectivement, Monsieur OLIVIER, vous pouvez vous étonner de voir une réalité qui est la même depuis l'après-guerre. Ce que nous faisons, c'est justement, dans les opérations d'urbanisme, de construire des immeubles d'activités qui engendrent des flux de populations et d'installer des immeubles de logements qui ne sont pas évidemment classés en logements HLM classiques en PLUS. Pareil pour la cité Chevaleret, la rénovation de la cité de Chevaleret va être exactement concentrée là-dessus, c'est-à-dire que l'on va abattre des barres de logements. Il y aura moins de logement social PLUS après l'opération qu'avant. Donc, on va toujours dans ce sens-là. Pareil pour les lots classes moyennes que nous construisons en ce moment boulevard Vincent Auriol. Donc,

l'orientation, elle est toujours la même. Moi, je vous parle de l'existant, de l'ensemble des logements familiaux qui existent dans le 13<sup>e</sup>. L'application idiote de cette loi dure – je ne sais pas comment dire, parce que la loi en elle-même moi m'interroge – va conduire, oui, à une paupérisation d'un certain nombre de cités de logements sociaux qui existent déjà dans le 13<sup>e</sup>. Donc, on aura fait des rénovations et puis derrière, on va concentrer des populations en difficultés : c'est l'exact contraire de ce que l'on veut faire. Donc, ça remet le curseur dans le mauvais sens, alors que nous avons réussi à pousser les feux dans l'autre sens. Donc, voilà, tout cela m'interpelle. Hormis les quartiers Politique de la Ville qui seront en partie protégés, en partie, pour le reste, c'est très inquiétant. Alors, que faut-il faire ? Rompre les négociations avec la Préfecture ? Moi j'aurais plutôt tendance à être sur cette position dure. La poursuivre ? Pourquoi pas. Mais je ne suis pas sûr que cela nous amène les résultats escomptés. C'est ça la question qui nous est posée collectivement, en dehors de nos positionnements politiques « houlala c'est affreux ce que vous avez fait depuis dix ans » ou « c'est merveilleux ce que nous avons fait depuis dix ans », qui sont des positionnements qui ne m'intéressent que peu, et les Parisiens jugeront, et les habitants du 13<sup>e</sup> aussi, et ils pourront le faire dans peu de temps, donc on va leur laisser la parole. Pour le reste là, pour le coup, c'est quelque chose qui tombe d'en haut, non pas du niveau de la Ville de Paris, mais du niveau de l'application de la loi via ces orientations prises par la Préfecture. Donc, voilà, c'est bien là-dessus que nous sommes interrogés, c'est dans cet esprit que nous avons déposé un vœu, dont j'attends qu'il soit pris en compte sérieusement, cette fois-ci sous forme d'amendement concernant la délibération, en tout cas un positionnement clair de la Ville de Paris sur ce plan-là, et c'est pour ça que je vous présenterai d'abord le vœu qui a été présenté donc que vous avez sur table, et ensuite la délibération, que moi dans un premier temps je voterai dans un esprit positif, mais je me réserve le droit au Conseil de Paris selon sa prise en considération d'avoir un vote différent. Voilà ce que je souhaitais vous indiquer ce soir. Alors, nous allons passer aux opérations de vote, on va présenter le vœu d'abord, que vous avez eu sur table. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions, c'est ça ? Merci.

#### **Vœu V13 2019 26**

**POUR : 27**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 (1 élue du groupe UDI-Modem (M<sup>me</sup> GALLOIS) et 1 élu du groupe Les progressistes-Majorité présidentielle (M. NGO)**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**M. LE MAIRE** Nous allons présenter maintenant la délibération, qui vote pour ? Qui vote contre ? Monsieur OLIVIER... deux voix contre. Qui s'abstient ? Madame GALLOIS. Merci beaucoup.

#### **Délibération 2019 DLH 107**

**POUR : 26**

**CONTRE : les 2 élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup> arrondissement (MM. OLIVIER et SHOUKRY)**

**ABSTENTION : 1 élue du groupe UDI-Modem (M<sup>me</sup> GALLOIS)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2019 DAE 62 – Subventions (152 500 euros), conventions et avenants avec 20 associations – mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville, – Accès aux droits – apprentissage du Français**

**M. LE MAIRE** Nous passons à la délibération suivante, DAE 62, c'est Vincent BOULET qui la rapporte, concernant le volet emploi du Contrat Ville.

**Vincent BOULET** Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération qui s'inscrit effectivement dans le Contrat de Ville 2015-2020, et dans le plan parisien pour l'insertion par l'emploi qui détaille un certain nombre d'axes politiques visant à renforcer les dispositifs d'insertion à travers l'emploi. Plus précisément, en ce qui concerne le 13<sup>e</sup>, cette délibération concerne l'association Femmes Initiatives, donc il s'agit de donner un avenant à la convention qui lie cette association, très active sur l'arrondissement, pour la période 2018-2020 et de lui accorder une subvention de 16 000 euros, afin, donc, de développer un projet visant à l'accompagnement à la fois individuel et collectif de 40 femmes qui nécessitent un accompagnement de nature d'insertion, afin de travailler sur le projet professionnel, et aussi de lever les difficultés d'accès à l'emploi dues à la non-maîtrise de la langue française, et donc de développer des cours de français à visée professionnelle.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup, Vincent, une belle action en effet, concernant l'accès à l'emploi on sait que cela passe souvent par ce type d'accompagnement. Pas de demande d'intervention ? Donc, DAE 62, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DDCT 104 – Subventions (41 500 euros) à 8 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers Politique de la ville**

**M. LE MAIRE** DDCT 104, toujours action emploi dans le cadre de la Politique de la Ville.

**Vincent BOULET** Oui, Monsieur le Maire, tout à fait, il s'agit donc ici, en ce qui concerne le 13<sup>e</sup>, de subventionner deux projets. Un projet porté par la Cité PHARES qui vise à développer des coopératives éphémères à destination des jeunes Parisiens issus des quartiers Politique de la Ville. Le principe est de créer, pour une période de quatre mois et demi, une coopérative, ce qui pousse les jeunes qui participent à ce projet, d'une part, à déterminer les activités économiques de leur choix, et d'apprendre à maîtriser les outils nécessaires à la création d'activités. Il faut préciser aussi qu'ils bénéficient, pour ce projet, d'un contrat d'appui au projet d'entreprise qui leur offre aussi une protection sociale. Donc, ça c'est la première subvention, et la seconde subvention est un projet porté par le CREPI, Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion Île-de-France, qui vise à développer, dans le 13<sup>e</sup>, trois journées dites « Quartiers et métiers », afin de faire connaître trois secteurs professionnels qui recrutent en s'appuyant sur les ressources locales de l'arrondissement donc il s'agit d'un projet ciblé sur des champs professionnels déterminés et aussi sur un public déterminé, de trente personnes, à raison de dix participants par journée, pour maximiser l'utilité pour ces personnes de telles initiatives. Donc, la subvention proposée est de 2 500 euros pour ce projet porté par le CREPI.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup, y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc, DDCT 104, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DJS 151 – Ensemble immobilier situé 6 rue Emile Levassor (13e) – Convention d'occupation du domaine public avec l'association Garef Paris**

**M. LE MAIRE** DJS 151, on passe à la partie jeunesse de ta délégation avec les choses habituelles à la Convention d'occupation avec l'association Garef.

**Vincent BOULET** Oui, Monsieur le Maire, il s'agit effectivement de renouveler, pour une période de quatre ans donc jusqu'en 2023 la Convention d'occupation du domaine public avec l'association Garef Paris, située 6, rue Émile Levassor. Il s'agit de la reconduction de l'occupation de ces locaux par cette association qui, comme vous le savez vu que l'on en parle souvent dans ce Conseil d'arrondissement, cherche à favoriser la diffusion de la culture scientifique et technique auprès des jeunes par le biais de stages, d'activités hebdomadaires, de manifestations, de stages de robotique, d'électronique, de construction de petites fusées qui sont proposés toute l'année aux jeunes du 13<sup>e</sup>.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup, y a-t-il des demandes d'intervention ? DJS 151, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DLH 73 – Réalisation 21 rue des Malmaisons (13e) d'un programme de création de 3 logements PLA-I au sein d'un Foyer de Jeunes Travailleurs par L'Habitation Confortable**

**M. LE MAIRE** DLH 73, Francis COMBROUZE, alors il y a toute une série de petites opérations, on va commencer par la 73.

**Francis COMBROUZE** DLH 73, qui a pour objet dans le foyer de jeunes travailleurs situé au 21, rue des Malmaisons. On avait prévu, en 2017, de faire deux logements dans les sanitaires, douches et w.c. collectifs de l'époque, comme on a réhabilité il y a, bien sûr, des sanitaires individuels donc là, on passerait de deux logements à un de plus en libérant une partie du logement de fonction puisque la personne qui suit le FJT libère le logement de fonction, et que l'on aura un gardien, et donc ça libère du volume et donc on ferait trois logements au lieu de deux. Ce qui ferait un logement social de plus, notez-le bien. Non, 2 +1 Monsieur OLIVIER, en 2017 on avait délibéré deux, j'essaie que vous me suiviez.

**M. LE MAIRE** Je pense que pour accueillir les jeunes actifs... Enfin, bon, il y a moins de problèmes de conscience, j'espère en tout cas. DLH 73, s'il n'y a pas de demandes d'intervention, je soumetts à vos voix. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc, deux abstentions, c'est ça ? Deux abstentions.

**POUR : 27**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : les 2 élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup> arrondissement (MM. OLIVIER et SHOUKRY)**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2019 DLH 77 – Réalisation dans les 12e, 13e, 15e et 20e arrondissements d'un programme de création de 4 logements PLA-I par SNL-PROLOGUES**

**M. LE MAIRE** DLH 77, la suite.

**Francis COMBROUZE** Il s'agit, pour la société PROLOGUES, qui est une entreprise à utilité sociale d'aménager un logement 8, rue Charles-Moureu pour accueillir, dans le rez-de-chaussée de 48 mètres carrés une famille, afin que celle-ci, après, aille dans une filière classique de logement social, c'est l'idée de ce qui s'appelle l'insertion de gens en grande difficulté, qui plus est dans une petite copropriété privée, donc c'est une opération qui fait partie de ce que l'on appelle l'insertion pour les familles très en difficulté.

**M. LE MAIRE** C'est dans le même esprit d'une association aussi qui œuvre beaucoup dans le 13<sup>e</sup>, que nous avons beaucoup accompagnée, et l'avantage c'est qu'avec ce type d'opération, il y a un vrai accompagnement par des bénévoles des familles, et c'est sûr que ce n'est pas du tout la même situation au final. Y a-t-il des demandes d'intervention, DLH 77, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité si j'ai bien suivi, ou non ? Abstention, toujours.

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 (1 élue du groupe UDI-Modem (M<sup>me</sup> GALLOIS) et les 2 élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup> arrondissement (MM. OLIVIER et SHOUKRY)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2019 DU 67 – ZAC Paris Rive Gauche (13e) – Aménagement du pôle Austerlitz - Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de Permis de Construire**

**M. LE MAIRE** DU 67, cette fois-ci, c'est la prise en compte de l'étude d'impact, parce que visiblement, la simplification administrative n'est pas à l'œuvre pour les opérations d'urbanisme, c'est le moins que l'on puisse dire.

**Francis COMBROUZE** Merci, donc j'ai fait remettre, chers collègues, ces visuels du projet de permis de construire du nouveau quartier Austerlitz. N'est pas compris dans ce document ce qu'il se passe dans la halle de la gare puisque c'est un monument historique, il y aura un certain nombre d'activités à l'intérieur de la halle qui est, vous le savez, dans des travaux très importants. Donc, le programme, je ne vous le rappelle pas, mais il n'est pas mineur puisque c'est 128 000 mètres carrés de plancher qui sont réalisés dans notre nouveau quartier Austerlitz, avec des logements familiaux intermédiaires et sociaux, quatre-vingt-un studios en résidence étudiante, le tout à la place de l'immeuble que vous avez aujourd'hui, entre guillemets, en opposition au square Marie-Curie, des commerces, un hôtel, des services publics d'intérêts collectifs, évidemment ceux nécessaires au bon fonctionnement de la gare et de la préparation des trains, et le local associatif dont Geneviève nous a parlé tout à l'heure quand on a délibéré sur l'aide à la subvention des SDF dits du métro, qui sont recueillis près de la gare d'Austerlitz, donc ce local continuera. Donc, pour tout ce programme, cela fait l'objet d'une étude d'impact obligatoire puisque c'est énormément de mètres carrés, je ne développe pas. L'étude d'impact vous indique en quoi l'amélioration de l'interface RER C, métro, grandes lignes, les bus, recomposés, les vélos, de l'ensemble gare d'Austerlitz participe d'une amélioration de l'offre de transport intermodale, quant au jardin Marie-Curie, Danièle SEIGNOT le sait bien, il va être triplé, puisqu'il va aller de trois à dix mille mètres carrés donc c'est une extension du jardin qui est hors de l'opération Austerlitz, qui est une opération classique de la Ville, qui vient devant les grandes divisions, vous avez la Chapelle de la Pitié qui est un monument très important de notre patrimoine du 13<sup>e</sup>. Donc, ce projet, vous le voyez sous les yeux, le permis de

construire est déposé, il fera l'objet d'une enquête publique à l'automne, compte tenu des mètres carrés de plancher sur ce permis unique, avec un programme extrêmement varié. Vous avez, en dernière photo, l'image de la future cour Museum, qui n'est pas la cour Seine comme son nom l'indique, mais la cour côté Museum. Il y a une relation directe entre le jardin des Plantes et la grande galerie, le Museum d'Histoire naturelle, de l'autre côté le pont nouveau, que nous allons édifier au-delà de la gare d'Austerlitz de manière à manier finement le quartier avec une nouvelle entrée pour l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, en correspondance directe avec les moyens de transport dont j'ai parlé.

**M. LE MAIRE** Merci Francis, une grande opération très importante qui permet de financer aussi, disons-le très clairement, la rénovation de la gare d'Austerlitz qui est actuellement en cour de réalisation avec ce qui est sans doute le plus grand échafaudage d'Europe, ou l'un des plus grands, qui est dressé à l'intérieur de la verrière, et la verrière de la gare d'Austerlitz va retrouver sa splendeur au passage. Il y avait une demande d'intervention ?

**Jean-Baptiste OLIVIER** C'est un très beau projet, je ne veux pas donner l'impression d'être obnubilé par le logement social, mais j'ai cru voir qu'il y avait 50 % des logements qui étaient... donc rassurez-moi, j'ai mal lu, sans doute.

**Francis COMBROUZE** Cher Jean-Baptiste, 50 % de quoi ? Dans les 128 000 mètres carrés, pardonnez-moi, je vais re-décomposer le truc, vous avez une grande majorité de bureaux, des commerces...

**Jean-Baptiste OLIVIER** Oui, mais je parle, moi, de la partie habitat, la partie logement.

**Francis COMBROUZE** Oui, alors la partie habitat, elle est quand même extrêmement modeste, une centaine de logements intermédiaires, un peu, peut-être une cinquantaine maximum de logements PLUS, PLS, PLAI, je rappelle que le LI, pour le public, c'est 17 euros du mètre carré, multiplié par 100 mètres carrés, ça fait des loyers d'environ 2 000 euros avec les charges, vous avez 100 mètres carrés, et une résidence étudiante. Donc, un petit immeuble de logement familial, un logement intermédiaire beaucoup plus important en termes de logement, je vous donnerai les mètres carrés tout à l'heure, et du logement étudiant, mais tout cela c'est très peu par rapport à l'ensemble de commerces, de bureaux, le local associatif, et tout ce qu'il se passe à côté de la gare. Donc, ce n'est pas un quartier de logements, et l'immeuble de logements, nous le mettons à côté du jardin Marie-Curie et de la grande perspective de la chapelle de la Pitié, on ne le met pas sur les rails.

**M. LE MAIRE** À cet endroit-là, il y avait un immeuble, certes pas très élégant, blanc à l'origine, aujourd'hui grisâtre, qui était en bordure du métro aérien, qui était un immeuble qui dépendait de la Sablière, qui était le bailleur social affilié à la SNCF, et donc il y a une reconstitution partielle de l'offre de logements qui était préexistante. Madame GALLOIS.

**Édith GALLOIS** Je voulais vous poser une question, que je voulais vous poser tout à l'heure pendant la délibération sur la Conférence du Logement, mais je n'ai pas pu le faire. Notre souhait est que les maires soient beaucoup plus associés, en fait, au module d'attribution des logements, ce qui n'est pas toujours le cas, est-ce que vous décidez, vous maire du 13<sup>e</sup>, de la destination de ces immeubles qui vont être construits ? Est-ce que c'est vous qui décidez ou est-ce que vous ne décidez pas du tout de la destination des logements qui vont être construits ?

**M. LE MAIRE** On peut répondre à deux...

**Francis COMBROUZE** Quand on soumet à une délibération, dans toutes les délibérations de financement de logements, vous avez : un tiers des logements sont désignés par la Ville, un tiers des logements sont désignés, alors même que la préfecture ne contribue quasiment plus, je rappelle que le gouvernement Macron a réduit les crédits du FNAP, Front National d'Aide à la Pierre, ce que l'on appelle les subventions logement à zéro et que les 450 millions d'euros annuels sont versés par le 1 % Logement, c'est la cotisation des salariés, et par une mutuelle et une taxation sur les HLM, nouveauté du gouvernement Macron depuis un an. Donc, il n'y a plus de crédit-État, mais le préfet désigne 33 %, la Ville, selon les opérations, 30 %. Quand on dit la Ville, c'est la Ville madame Édith GALLOIS, je crois que c'est Anne Hidalgo, la Maire de Paris, c'est ce que vous voulez dire ? ... D'accord. Donc, le préfet, un tiers, la maire, un tiers, et dans la maire il y a quoi ? Il y a des commissions d'arrondissement, que nous avons mis en place, pour la moitié des logements, l'autre moitié, une commission parisienne qui se réunit une fois par mois, je termine, et le dernier tiers le 1 % Logement. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

**Édith GALLOIS** Oui, mais ça je le savais déjà, ma question elle est autre : est-ce que là vous nous soumettez un projet, est-ce que vous, Maire du 13<sup>e</sup>, vous pouvez décider de la destination de logements en disant voilà, d'accord on va faire du logement, mais compte tenu de ce qui vient d'être dit et de ce que vous-même Monsieur le Maire vous venez de dire, est-ce que je peux décider moi, Maire du 13<sup>e</sup> et avec la population, que je ne ferais, par exemple, que du logement intermédiaire ?

**M. LE MAIRE** Alors, évidemment, ça fait partie des discussions que nous avons avec l'Hôtel de Ville. Et c'est pour ça, et c'est la raison pour laquelle, dans le 13<sup>e</sup>, et je l'ai rappelé tout à l'heure, on a construit beaucoup de logements étudiants parce que c'est pour l'orientation universitaire du 13<sup>e</sup>; beaucoup de logements jeunes actifs, parce que ça nous semblait être un vrai sujet en raison de situations de surpopulation, y compris dans le privé où les enfants, y compris salariés, n'arrivent pas à partir de chez eux ; et beaucoup de logements intermédiaires, et là aussi, c'est un choix très fort d'arrondissement. Alors, ça fait partie des négociations qu'il y a avec l'Hôtel de Ville puis l'Hôtel de Ville avec la Préfecture, puisque les financements du logement dépendent de toutes ces interactions. Mais, oui, effectivement, nous nous positionnons en faveur de ces trois produits, tel que je l'ai dit. Sur les attributions, juste un mot, la commission du 13<sup>e</sup>, Monsieur NGO y faisait référence parce qu'il y siège, c'est moins d'un logement sur treize qui passe par notre commission du 13<sup>e</sup>, moins d'un logement sur treize ! Sans rouvrir le débat de tout à l'heure, à partir du moment où les conditions sont telles que l'on n'a plus la possibilité de choisir, l'on n'a plus la possibilité de choisir, désolé de prononcer des litotes. Donc, si tous les critères font que l'on n'a plus le choix, on n'a plus le choix. Et dernière chose, si l'on demande de la transparence, et c'était le choix du vœu, c'est parce qu'aujourd'hui, les fichiers préfectoraux sont devenus franciliens et dans la transparence, on aimerait savoir, quand on construit des logements à Paris, combien sont attribués à des Parisiens, et combien sont attribués à des personnes qui résident hors de Paris. Ça, ça fait partie des informations qui nous échappent. Par contre, on en voit les réalités quand on fait les inaugurations, parce que je demande, moi, systématiquement, d'où viennent les gens, et pour moi c'est un vrai sujet, quand on sait le nombre de demandeurs qu'il y a dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, non pas que je trouve les habitants des communes extérieures à Paris moins sympathiques, mais enfin c'est quand même un sujet, quand une commune fait des efforts de construction, que ces efforts de construction ne bénéficient pas à ses résidents. Pour moi, c'est un sujet. De gens qui travaillent et de gens qui résident la commune, voilà. Ça ne me semblerait pas totalement anormal si, y compris la Préfecture, priorisait sur ces critères. Mais je sais que nous partageons la même position, heureusement d'ailleurs, sur des sujets aussi importants que cela. Mais aujourd'hui, cela ne me semble pas être le cas. Donc, c'est pour ça qu'en termes de transparence, y compris pour les services de l'État, il y a beaucoup d'efforts à faire. Marie-José RAYMOND-ROSSI, et puis après on avance.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** Moi, je voudrais juste dire que sur les réservations du préfet, il en a 30 %, il a un quota, normalement, fonctionnaires. Aujourd'hui, ce quota fonctionnaire est d'à peine 5 %, puisqu'il doit faire du chiffre en faisant du DALO et moi ce que j'aimerais aussi, c'est connaître les DALO qui arrivent dans le 13<sup>e</sup>, pourquoi ? Parce que les DALO qui arrivent dans le 13<sup>e</sup> ne sont pas les mêmes que ceux qui arrivent dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Tout simplement, voilà. Donc, c'est pour ça que l'on demande, par ce vœu, que l'on nous communique les chiffres sur les DALO de Monsieur le Préfet, voilà. Monsieur le Préfet peut attribuer un PLS à des gens relevant du PLAI. Nous, on ne le fait pas, on ne peut pas le faire. Mais lui a tout le loisir de le faire.

**M. LE MAIRE** Bon, on va revenir sur l'opération qui nous occupe, sur la DU 67, donc je pense que ça va être une très belle opération sur le renouvellement très fort de la gare d'Austerlitz qui en a, disons, bien besoin et ça être un nouveau souffle pour la gare d'Austerlitz, avec un pôle commercial important, là aussi c'est un pari sur l'avenir, mais je pense que ça peut tout à fait fonctionner et en tout cas, ça donnera un élan nouveau pour cette gare qui en a bien besoin. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? DU 67, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2019 DU 161 – Constitution de servitudes de vues et de passage à usage d'issue de secours sur la propriété communale 76 à 84 boulevard de l'Hôpital (13e)</b>
--

**M. LE MAIRE** Alors, DASES 5, toute une série d'interventions sur...

**Francis COMBROUZE** Petite délibération dont on n'a pas parlé en bas de page...

**M. LE MAIRE** Ah oui, pardon, j'en ai oublié une, c'est ça ? Moi je ne l'ai pas...

**Francis COMBROUZE** DU 161, extrêmement technique, c'est le lycée Albert de Mun donc qui a une école de la boulangerie-pâtisserie, qui va s'édifier par le lycée Albert de Mun qui est un lycée dans le segment technique privé, derrière l'église Saint-Marcel, c'est une église d'avant 1905, et donc dans cette parcelle, pour pouvoir accéder au local, il y aura besoin de créer des servitudes avec l'ancien presbytère. Donc, nous sommes tenus d'accorder à l'euro symbolique des servitudes de vue et de passage à usage d'issues de secours pour les locaux techniques d'un projet qui fait l'objet d'un permis de construire qui a été délivré pour cette école aux métiers de la boulangerie et de la pâtisserie du lycée Albert de Mun, donc c'est derrière l'église Saint-Marcel, 76 boulevard de l'Hôpital.

**M. LE MAIRE** Évidemment, ce projet d'école au métier de la boulangerie est fait en lien avec la paroisse et le diocèse, donc tout ça est fait en totale concertation avec eux, d'ailleurs cette proposition venait d'eux, pour que les choses soient bien claires, et ce n'est pas quelque chose qui se fait en secret par rapport à l'église Saint-Marcel qui, comme vous le savez, est située boulevard de l'Hôpital, et non pas boulevard Saint-Marcel. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DU 161, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DASCO 27 – Collèges publics parisiens – Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges**

**M. LE MAIRE** On passe aux délibérations d'Annick OLIVIER, on commence par les collèges.

**Annick OLIVIER** Oui, il s'agit de la délibération qui permet, parce que la précédente convention est arrivée à échéance, de refaire la convention des rapports entre la Ville et les collèges. Il y a eu un groupe de travail dédié, et puis ensuite cette convention a été travaillée avec l'ensemble des établissements, en fait elle fixe le cadre de la répartition des compétences entre collèges et collectivité en matière de gestion de ressources humaines, de conduite de travaux et d'occupation des locaux. Donc, je ne rentrerai pas pour les locaux dans les détails, mais c'est ce qui permet d'avoir les modalités de calcul des dotations de fonctionnement, des dotations d'équipements, et de savoir qui fait quels travaux dans l'établissement. Il y a quand même des points qui sont intéressants à relever, puisque le cadre dispositif, par exemple, Action Collégiens qui est un dispositif qui fonctionne bien dans les collèges, notamment les collèges les plus difficiles, et qui apporte beaucoup aux enfants du collège, puisque ça permet de leur proposer des activités culturelles, sportives, de l'aide aux devoirs, etc. Et de les aider dans leur démarche, notamment d'orientation, ce qui n'est pas totalement du luxe. Pour également les collégiens qui sont exclus, Action Collégiens essaie de travailler avec eux leur projet scolaire. Il y a également un article de la convention qui correspond au soutien aux projets éducatifs, vous savez que la Ville soutient les projets éducatifs, donc maintenant, depuis plus de deux ans, c'est une subvention forfaitaire par laquelle le collège arbitre ses projets, et quels projets il privilégie par rapport à son projet éducatif, son projet d'établissement. Cette convention, également, règle un peu les problématiques de résidence d'artistes, et d'une action qui me semble pas mal, c'est l'Art pour grandir, ce sont toutes ces ouvertures culturelles pour apporter du plus aux collèges.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup, avec, disons-le, une grande évolution que nous devons accompagner, parce que le pouvoir, je pense qu'il se conquiert, avec la fusion entre la partie entité Ville et la partie entité Département de Paris. Je pense que les mairies d'arrondissement auront beaucoup plus la main sur les collèges, et sur les travaux des collèges, en tout cas beaucoup plus de pouvoir d'intervention et c'est ce pour quoi je milite en tout cas, dans les années qui viennent, et comme le disait Annick OLIVIER à voix basse, c'est pas gagné, mais aucune bataille qui n'est pas menée est perdue d'avance. Y a-t-il des demandes d'intervention, DASCO 27, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DASCO 40 – Subvention (3 000 euros) à l'association « Savoir Apprendre » pour une action dans les Quartiers Populaires du 13e arrondissement**

**M. LE MAIRE** DASCO 40, cette fois-ci c'est une petite subvention pour l'association Savoir Apprendre.

**Annick OLIVIER** Oui, c'est dans le quartier Regnault, il y a un local associatif partagé, ça permettra à l'association d'accueillir les enfants, d'organiser des animations scientifiques et souvent c'est quelque chose qui pêche un petit peu d'attirer les enfants vers la science et vers les techniques, et puis également des soirées plus ludiques de jeux et de défis, et des sorties culturelles, des stages numériques, cette action vise les enfants de six à quatorze ans de ce quartier Chevaleret-Oudiné.

**M. LE MAIRE** On a accueilli dernièrement une action avec des pilotes femmes pour inciter les jeunes filles à aller vers des métiers théoriquement, enfin dans l'inconscient collectif, réservés à la gent

masculine, et c'était une action très intéressante, complémentaire à celle-là. DASCO 40, s'il n'y a pas de demandes d'intervention, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2019 DASCO 88 – Caisses des Écoles-Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles</b>
---

**M. LE MAIRE** DASCO 88, ça concerne les caisses écoles.

**Annick OLIVIER** Oui, c'est une convention qui règle les rapports entre les caisses des écoles et la Ville dans le domaine des RH, c'est un outil intéressant pour les caisses des écoles qui n'ont pas toujours tous les services techniques, elles peuvent donc s'appuyer sur l'expertise du service de la restauration scolaire, la DASCO, notamment pour rédiger leurs contrats de recrutement, mais également pour la gestion. Cette convention ouvre aussi la possibilité du contrat multi-employeurs, ce qui n'est pas totalement négligeable, et par ailleurs, elle règle les problématiques sur la médecine lors des visites d'embauche, et également la médecine du travail. Les agents des caisses d'écoles pourront également, et c'est quand même une évolution qui est notable, pouvoir s'inscrire aux préparations des concours et examens professionnels, aux cours de perfectionnement et de stages de formation professionnelle, y compris ceux de la DASCO, alors qu'avant c'était beaucoup plus difficile pour eux, c'était quelque chose qui était demandé, qui s'inscrit vraiment dans la convention. Alors, ils peuvent s'inscrire a priori, et ensuite les caisses des écoles rembourseront la DASCO de ces prestations. Je ne rentre pas plus dans les détails, mais vraiment c'est une convention qui permet de mettre à plat et de savoir qui fait quoi et comment fonctionnent les uns avec les autres en tenant compte, c'est pour ça que vous avez des articles différents, de la nature des différentes caisses des écoles qui n'ont pas forcément du personnel dit d'administration parisienne.

**M. LE MAIRE** Merci, d'abord Jean-Baptiste OLIVIER a demandé la parole, et après je vous donne la parole.

**Jean-Baptiste OLIVIER** Oui, j'avais une petite question, je pense que c'est un mieux pour les agents, pour le personnel, donc ça c'est une bonne chose. Je voulais juste savoir l'impact budgétaire pour la Ville, qui ne doit pas être négligeable.

**Édith GALLOIS** Moi, je voulais dire, effectivement, que c'était quand même une bonne chose pour les avantages qui sont offerts aux agents de la Ville de Paris, et que cette délibération permet d'évoquer les problèmes « local » dans les caisses des écoles, les spécificités locales et les problématiques locales, et je pense que c'est quelque chose de concret qui va permettre d'améliorer les choses.

**Annick OLIVIER** C'est une convention, je dirais, très pragmatique. Le coût, je ne peux pas l'évaluer directement, mais en fait, c'est plutôt quelque chose qui règle les rapports, qui fait quoi, notre caisse des écoles a du personnel de l'administration parisienne donc la charge de la gestion, c'est la Ville qui le fait, la caisse des écoles garde la gestion du personnel purement caisse des écoles. Pour les visites médicales, il y a une prise en charge de tout ce qui est visite d'embauche pour les personnes de l'administration parisienne, et pour le personnel purement caisse des écoles, c'est la caisse des écoles qui le fait. Mais surtout, ça permet aux caisses des écoles de disposer des compétences de l'expertise RH du service de la restauration scolaire, qui n'est pas tout à fait le cas de toutes les caisses des écoles, on n'a pas des juristes donc quand on conclue des contrats, c'est bien d'avoir un œil expert là-

dessus, et par ailleurs, il y aura le coût pour la Ville de l'accès à la formation finalement, il est neutralisé, puisque les caisses écoles inscrivent leurs agents a priori, elles auront une estimation du coût de la formation, mais c'est elles, ensuite, qui payent la formation de leurs agents, ce qui est normal, car c'est une charge qui relève de l'employeur.

**M. LE MAIRE** Sachant que les caisses des écoles n'ont pas une véritable autonomie budgétaire, elles fonctionnent grâce aux subventions de la Ville de Paris ; et donc si la Ville de Paris prend en charge en direct un certain nombre de charges, c'est simplement une économie d'un côté qui se retrouve, évidemment, de l'autre. Moi je trouve que tout ça va dans le très bon sens, vous savez que je m'étais positionné contre la mutualisation générale des caisses des écoles parisiennes, par contre j'étais favorable à ce que l'on mutualise un certain nombre de secteurs, et que l'on puisse s'adosser sur la Ville de Paris pour un certain nombre de choses, maîtrisées moins bien, eu égard à la grosseur des caisses et donc c'est typiquement quelque chose de très pragmatique que je trouve très positif. C'est bien pour les agents, c'est bien pour notre caisse des écoles et je pense qu'au final, c'est bien pour la Ville de Paris aussi, même si elle prend en charge quelques personnels supplémentaires. Oui, Francis COMBROUZE.

**Francis COMBROUZE** Merci beaucoup, il y a trois-cent-cinq salariés à la caisse des écoles qui préparent treize mille repas par jour, pour un budget annuel de l'ordre de treize millions d'euros, comme l'a indiqué Annick, il me semble très important de vous signaler que début juin, Jérôme Coumet y a fait allusion, il y a eu une grève tout-à-fait historique des agents, qui sont exposés à des problèmes évidemment de contrats de travail, qui sont de l'ordre de 22, 25 heures. Ce qui fait que, pour une très grande majorité de ces femmes, il est évident que la revendication est d'avoir, d'une manière ou d'une autre plus d'heures. Alors, l'extension du goûter dans toutes les primaires du 13<sup>e</sup> a permis, en général, une heure, une heure et demie de contrat de travail en plus, mais c'est l'enjeu, donc il y a un comité technique de la caisse des écoles prochainement, et d'ailleurs le Maire a longuement reçu les personnels, et je crois que c'est extrêmement important que nous puissions participer à l'amélioration des conditions de vie et de travail de ces salariés dont une grande majorité de femmes qui ont des tout petits salaires.

**M. LE MAIRE** Merci Francis, je soumetts donc le projet DASCO 88 à vos voix, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2019 DASCO 89 – Collèges publics Parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement (36 000 €), subventions d'équipement (82 450 €)</b>
---

**M. LE MAIRE** DASCO 89, on revient aux collèges, sur dotations de fonctionnement et d'équipements.

**Annick OLIVIER** Oui, nous sommes concernés par une partie de cette délibération, en fait c'est une subvention de 23 800 euros, notamment destinée au financement du mobilier... Ah non excusez-moi, en fait pour cette subvention nous sommes concernés pour un centre scolaire bien particulier, celui des hôpitaux de la Salpêtrière, notamment le centre Georges Heuyer, puisqu'il y a des enfants, voire des ados, des grands ados, qui y sont hospitalisés, donc là il y a un centre scolaire avec un certain nombre d'heures de cours assurées et donc ça permet de couvrir les besoins en équipement de ce centre particulier de l'AP-HP.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup Annick OLIVIER, pas de demandes d'intervention ? DASCO 89, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DASCO 90 – Collèges publics parisiens – Subventions (704 206 euros) au titre du budget participatif des collèges**

**M. LE MAIRE** DASCO 90, cette fois-ci ce sont des subventions au titre du budget participatif des collèges.

**Annick OLIVIER** Je dirais un classique, on en a à presque tous les Conseils d'arrondissement, parce que les budgets participatifs se déploient, et donc petit-à-petit on rentre dans la mise en réalisation de ces budgets. Donc nous sommes concernés au titre de l'édition 19 pour Évariste Galois, qui lui-même a choisi un thème « Un collège 2.0 » et a opté pour le projet « Laboratoire des langues ». Alors, vous verrez que la subvention, vous l'avez pour Évariste Galois, c'est 31 075 euros. Le deuxième établissement concerné c'est Rodin, qui lui a choisi le thème « Un collège sportif » et a opté pour le projet « Sports collectifs » et la subvention associée est de 40 000 euros.

**M. LE MAIRE** Merci, pas de demande d'intervention ? Si ? Pardon.

**Édith GALLOIS** Juste une petite seconde pour dire qu'effectivement, cet argent n'est pas dédié à l'entretien des collèges parisiens qui, et malheureusement, enfin pas malheureusement, mais qui en tout cas laisse à désirer et c'est bien dommage, mais ceci étant dit, moi j'aime bien cet investissement sur l'apprentissage, en fait, parce que ce budget est destiné à l'apprentissage des enfants, donc à la musique, aux jeux d'adresse, les sorties dans les jardins, les robots, l'informatique, les sports, le mobilier pour le théâtre, et donc tout ça me paraît très vivant.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup pour votre appréciation.

**Annick OLIVIER** C'est pédagogique à plusieurs titres, parce que les enfants aussi votent, enfin les enfants, les ados, choisissent le projet, et souvent le projet choisi, il y a un certain altruisme, parce que le temps qu'il se mette en place, c'est pour leurs successeurs, donc je pense que c'est, à plusieurs titres, pédagogique.

**M. LE MAIRE** Merci alors DASCO 90, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité bien sûr, je vous en remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DPE 13 – Subventions (419 465 euros) et conventions avec 10 associations gestionnaires de recycleries**

**M. LE MAIRE** Adrien SAUMIER avec subventions et conventions pour notre recyclerie.

**Adrien SAUMIER** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, dans le cadre de la trajectoire zéro déchet adoptée par la Ville en 2014, Paris soutient les lieux de réemploi dont les ressourceries, et je vous rappelle l'objectif qui reste d'en créer une par arrondissement. Fin 2018, on en était à quinze

actives implantées sur dix arrondissements, et d'ailleurs toutes soutenues par la Ville. En 2019, il y a quatre projets de lieux en cours, une dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, dans la Goutte d'Or, une autre dans le 12<sup>e</sup>, dans le quartier de Reuilly, une bricothèque-ressourcerie dans le 15<sup>e</sup>, entre les portes de Brancion et de Vanves, et encore une dans le 10<sup>e</sup>, mais là c'est dans le cadre d'une opération de démolition-reconstruction, donc c'est encore au stade de projet. Pour chaque association, une convention objective d'une durée de deux ans formalise les engagements de la Ville et prévoit un ancrage territorial du côté des ressourceries, la promotion du réemploi, la valorisation des dons, etc. Elles intègrent aussi des dispositions sur les modalités d'accès gratuits aux déchetteries pour ces recycleries qui en ont formulé la demande, un soutien en nature qui est estimé à 36 000 euros par an. Du côté du 13<sup>e</sup>, c'est l'association « Ma Ressourcerie » avenue d'Italie, qui a pour but de développer les valeurs d'une recyclerie, donc, la collecte de dons, le tri et la remise en état des objets, la revente à faible prix aux plus modestes et la sensibilisation du public. Cette association a, de façon constante, augmenté les tonnages des vêtements, livres et objets collectés passant de 40 tonnes d'objets collectés en 2014 à 123 tonnes en 2018. La majeure partie a été mise en vente à des prix solidaires dans la boutique associative, et le reste a été dirigé vers des filières de réemploi de recyclage, notamment avec l'association AMELIOR pour le textile, et le lycée Ponticelli pour tout ce qui est équipements électriques et électroniques. Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose de signer, enfin d'autoriser la Maire à signer la convention avec Ma Ressourcerie qui prévoit l'attribution, pour 2019, d'une subvention de 27 000 euros et l'accès, à titre gratuit, à la déchetterie de la Poterne des Peupliers, je vous remercie.

**M. LE MAIRE** Merci, et d'ailleurs c'est l'occasion de saluer le très gros investissement qu'il y a au sein de notre ressourcerie du 13<sup>e</sup>, qui même si elle est centrale, cela mériterait qu'elle essaime à un moment donné, parce qu'il y a des besoins, des demandes. Je pense qu'une deuxième entité trouverait tout à fait sa place. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je soumetts donc ce projet à vos voix. DPE 13, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2019 DPE 28 – Dévoisement des ouvrages d'assainissement place d'Italie pour la mécanisation des sorties de la station Place d'Italie du métropolitain (13e) – Convention avec la RATP</b>
--

**M. LE MAIRE** Étienne, on nous parle des mécanisations du métropolitain, on va dire des escaliers mécaniques du métro.

**Étienne TRAISNEL** C'est ça, les escaliers mécaniques, les escaliers roulants, les escalators. Donc, comme vous le savez, la RATP porte un projet de mécanisation de la station Place d'Italie, c'est d'ailleurs pour cette raison que le projet de réaménagement de la place se réalise en deux temps. Il s'agit d'un des plus importants projets de mécanisation pour les cinq années à venir pour la RATP. Il consiste en la création de cinq escaliers mécaniques au niveau des accès Blanqui, Auriol et Gobelins. Le démarrage des travaux est prévu pour mai 2020. La création d'un des escaliers mécaniques côté Auriol nécessite la déviation d'un réseau d'assainissement de la Ville de Paris, en conséquence la RATP et la Ville de Paris se sont rapprochées pour convenir des modalités financières et techniques de réalisation des travaux de déviation des réseaux d'assainissement impactés par l'opération. Il nous est demandé d'approuver la convention qui fixe ces modalités.

**M. LE MAIRE** Merci Étienne, et j'en profite pour dire que les travaux de la place d'Italie avancent, la rénovation de la Mairie, vous vous en êtes aperçus, nous sommes en négociation en ce moment avec toute la partie bureau du Grand Ecran en face pour que l'on puisse parfaire cette rénovation de la place donc on aura réalisé la Mairie, la partie centrale, les bureaux en face, et dans un deuxième temps,

après la mécanisation, le réaménagement plus général de la place. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous fais voter cette délibération. DPE 28, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 SG 44 – Demande de subventions pour le financement de la rénovation du stade Charléty (13e) en perspective de l'accueil des championnats d'Europe d'Athlétisme en 2020**

**M. LE MAIRE** SG 44 et il s'agit d'un projet sportif avec la rénovation du stade Charléty, et l'accueil du championnat d'Europe d'Athlétisme qui revient dans le 13<sup>e</sup>.

**Adeline LAMBERBOURG** Tout-à-fait, Monsieur le Maire. On a tendance à l'oublier, mais Charléty est au départ un stade dédié à l'athlétisme, on l'oublie un petit peu, parce que l'athlétisme est parti au Stade de France, où l'on ne voit rien, tandis que Charléty accueille aujourd'hui du football où il n'y a pas d'ambiance, c'est un fait. Alors, Paris a été désigné pour accueillir les championnats d'Europe d'Athlétisme en 2020, a posé sa candidature pour le championnat d'Europe d'Athlétisme Handisport en 2021, donc cette subvention demande votre autorisation de solliciter la nouvelle Agence Nationale du Sport, qui remplace depuis cette année le CNDS, le Centre National de Développement du Sport dans le cadre d'une trajectoire budgétaire du ministère des Sports marquée par une diminution sensible des crédits, et donc le coût estimé des programmes est donc d'un million neuf, il s'agira de demander une subvention pour une partie de cette somme à la nouvelle ANS.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup, des demandes d'intervention sur cette délibération ? SG 44, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DJS 13 – Subventions (27 350 euros) à 13 associations sportives (13e)**

**M. LE MAIRE** On va poursuivre toujours sur les sports, 13 associations sportives et les subventions qui vont avec, DJS 13.

**Adeline LAMBERBOURG** Voilà, des subventions classiques, dirais-je, pour soutenir le fonctionnement des associations sportives, hors convention d'objectifs, donc on est, en quelque sorte, dans le premier étage de la fusée. Il y a donc un montant total de 27 350 euros à répartir à 13 associations dans des domaines divers, aikido, danse sportive, multisports, pétanque, natation, aquagym, football, corde à sauter, judo et gymnastique. Associations qui relèvent du tissu associatif local, dont les associations sportives scolaires, de lycées et collèges.

**M. LE MAIRE** Corde à sauter, ça a aussi un autre nom, parce que je voyais des interrogations, Double Dutch, c'est de la corde à sauter sportive, voilà, mais nous t'inviterons Marie-Jo, tu pourras même t'initier si tu le souhaites, moi je n'ai pas osé. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc DJS 13, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DJS 153 – Demandes de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la rénovation des piscines Mathis et Rouvet (19e), du centre sportif Moureu (13e), et le réaménagement des TEP des Amandiers (20e)**

**M. LE MAIRE** DJS 153, là aussi c'est pour aller chercher des subventions supplémentaires pour l'aménagement du TEP Moureu.

**Adeline LAMBERBOURG** Exactement, donc l'ANS encore, auprès de laquelle nous irions, j'allais dire mendier, mais c'est un peu excessif comme terme, en tout cas demander, solliciter une subvention pour nous soutenir dans la rénovation du centre sportif Moureu, centre sportif qui prévoit un budget participatif conséquent de cinq petits programmes en un seul, votés en 2016 pour un montant d'environ 1 600 000 euros, et la subvention demandée est de 306 786 euros précisément, et cette délibération permettrait à la Maire de Paris d'avoir la même démarche pour d'autres centres situés dans le 19<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup>.

**M. LE MAIRE** Un complément qui pourrait être appréciable. Pas de demande d'intervention ? DJS 153, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DPE 10 – Subvention (17 600 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet »**

**M. LE MAIRE** DPE 10, on passe cette fois-ci à Adrien SAUMIER, puisqu'il s'agit d'une subvention et convention avec l'Agence Parisienne du Climat pour le défi famille « zéro déchet ».

**Adrien SAUMIER** C'est ça, on reste toujours dans le cadre de la stratégie zéro déchet, un petit rappel de poids : la poubelle des parisiens a doublé de volume de 1940 à 2018, 239 kilos et aujourd'hui presque 500 kilos, 70 % de ce contenu qui pourrait être évité, soit par la réduction, les réemplois ou la revalorisation. Donc, la Ville s'associe avec l'Agence Parisienne du Climat en 2018, qui avait déjà une expertise dans la sensibilisation aux enjeux climatiques et énergétiques, et qui souhaite déployer ces actions à la prévention des déchets en lançant pour la première fois un défi famille « zéro déchet », donc sur le modèle de famille à énergie positive. Au vu du succès du premier défi, avec 30 familles parisiennes qui ont réduit leurs déchets de 25 %, l'Agence Parisienne du Climat va renouveler ce défi auprès de 100 familles volontaires pendant cinq mois, de septembre prochain à janvier 2020. Le défi comprend l'appel à candidatures auprès des Parisiens, un événement de lancement, la formation par les équipes de l'APC, la remise d'un kit pédagogique réalisé en concertation avec la Direction de la Propreté et de l'Eau. Pour les familles non retenues, et pour donner un peu plus d'ampleur au défi, l'APC diffusera un accompagnement numérique à la campagne zéro déchet pour que tout le monde puisse intégrer la communauté zéro déchet de l'APC, relever des défis également, participer à des événements, etc. Je vous propose donc de soutenir le projet de l'APC, pour un montant de 17 600 euros. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup, des demandes d'intervention ? Vous avez tous suivi d'ailleurs j'imagine cette opération dans la presse qui avait fait parler. DPE 10, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## COMMUNICATIONS

### **2019 DEVE 66 – Communication portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne**

**M. LE MAIRE** Nous passons à une communication cette fois-ci, dans le même esprit, sur l'analyse des contenus plastiques pour ce qui concerne notre restauration collective.

**Adrien SAUMIER** Oui, merci, c'est une communication sur l'usage des plastiques dans les cantines parisiennes, les cantines scolaires essentiellement, je vous fais grâce de tout, parce qu'il y a soixante-dix pages quand même, je vous invite à lire, en fait, la synthèse et la conclusion, qui sont d'ailleurs plutôt encourageantes sur la démarche parisienne de sortie du plastique, que ce soit au niveau de la cuisson ou du transport des aliments, on est plutôt je pense une des villes, peut-être pas les plus exemplaires, mais en tout cas qui aura le moins de difficultés à en sortir. Par exemple, on a déjà exclu quasiment tous les PVC de la restauration collective, on n'a plus de poche de cuisson. On a vingt-quatre gestionnaires par contre de cuisines, donc 90 % d'établissements de la petite enfance fonctionnent déjà avec une cuisine sur place, sans usage de contenant plastique ni de réchauffe ni de transport, donc ça fait partie des chiffres encourageants. Une partie des contenants alimentaires recensés dans le cadre de l'étude sont concernés déjà par la législation présumée de par soit leur nature, soit leur usage, la cuisson ou la réchauffe, donc en fait la Ville va continuer dans cette démarche, tout en s'inscrivant dans la démarche du plan d'alimentation durable de la Ville et donc ce plan de sortie du plastique nécessitera un travail du fait de la diversité des modèles en place et des acteurs, donc en cherchant à les impliquer le maximum, ça reste une réponse concrète et rationnelle à l'utilisation massive du plastique qui, aujourd'hui, avec la montée de l'implication des parents dans la nutrition de leurs enfants ainsi donc, pas seulement le contenu, enfin ce qui est dedans, mais ce qui entoure l'alimentation, devient prioritaire, donc évidemment on espère que ce sera une contribution forte à la transition écologique et solidaire du territoire parisien. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** Édith GALLOIS a demandé la parole.

**Édith GALLOIS** Oui, c'est effectivement un sujet important, parce que le plastique, dans la restauration collective parisienne, et française d'ailleurs, c'est un vrai sujet. À Paris, on a 1 300 restaurants collectifs gérés par la Ville de Paris, 130 millions de repas, donc c'est énorme, et ce sont les caisses des écoles, les crèches, les collèges, les établissements du CASVP, les restaurants du personnel, etc. Le plastique est donc, vous l'avez dit effectivement, un enjeu de santé publique et l'ANSES a pointé le risque qui était posé par la migration des molécules cancérigènes et les perturbateurs endocriniens dans les aliments. C'est aussi un sujet environnemental, donc santé publique et environnementale. La France, en réalité, recycle beaucoup moins, et c'est là que je partage beaucoup moins votre optimisme, que ses voisins le plastique. Seulement 22 % sont recyclés en France contre 40 en Allemagne, ou même 36 % sont enfouis, et l'on fait encore moins bien au niveau parisien qu'au niveau national puisque le plastique ne représente que 5 % des déchets qui sont triés et il constitue 16,8 % de la poubelle verte. Donc, la Ville de Paris utilise aussi 140 contenants différents en plastique, c'est quand même énorme, et il aurait été utile de disposer de chiffres, d'ailleurs, sur les volumes pour comparer. Montrouge, vous disiez que l'on était un bon élève, mais visiblement Montrouge, Bordeaux, Nice, Montpellier et Strasbourg sont plus en avance que la Ville de Paris sur ce sujet-là. Donc, effectivement, y a un gros effort, on est en fin de soirée, on a tous chaud, on ne va pas polémiquer, mais il y a un sujet sensible tant pour la santé publique que pour l'environnement, et je pense qu'il est plus que temps de s'y mettre et de faire un très gros effort sur cette question. Je tiens à dire que Pierre-Yves Bournazel est intervenu sur ce sujet tant au Conseil de Paris qu'à l'Assemblée Nationale.

**M. LE MAIRE** Nous sommes donc sauvés ! Non, mais tout ce qui ira dans le bon sens, tant mieux. Avant de laisser la parole à Adrien SAUMIER, je voulais... Ah non, pardon, il y a Jean-Baptiste OLIVIER qui avait demandé la parole, c'est ça ?

**Jean-Baptiste OLIVIER** Juste un petit mot... Moi je n'ai pas lu l'intégralité de la communication donc je vais peut-être dire quelque chose qui y est déjà, mais ce qui serait très important, ce serait justement que ce que vous venez de dire sur le fait de ne plus utiliser des contenants plastiques soit un critère d'attribution important, enfin avec un chiffrage important, lors de l'attribution des marchés. C'est peut-être dans la communication, mais, si ça ne l'est pas, je le dis.

**M. LE MAIRE** Deuxième volet sur les déchets organiques où, cocorico, le 13<sup>e</sup> est en avance, puisqu'on a mis en place sur pas mal d'écoles déjà la collecte, et un compostage derrière, la collecte des déchets organiques. C'était une communication donc je ne soumetts pas à vos voix.

<b>Vœu du Conseil de Quartier n° 8 « BiblioSeine » relatif au Pôle Innovant Lycéen du lycée Lazare Ponticelli</b>
---

**M. LE MAIRE** On va passer à une autre communication, vœu du Conseil 8 sur le Pôle Innovant Lycéen, qui va être suivi par un autre vœu sur le lycée Lazare Ponticelli. C'est Johanne KOUASSI qui le rapporte.

**Johanne KOUASSI** Je vais vous donner lecture de cette communication. Le Conseil de Quartier n° 8 réuni le mercredi 22 mai en assemblée plénière émet le vœu suivant : le PIL, Pôle Innovant Lycéen, installé à Paris depuis 2009 au sein du lycée Lazare Ponticelli, 94 rue Barrault dans notre arrondissement, accueille chaque année entre 100 et 120 jeunes âgés de seize à dix-neuf ans, en décrochage scolaire. Ce lycée vise à remotiver ces élèves en retissant le lien avec le monde scolaire. Il est réussi puisque 80 % de ces élèves repartent vers une formation diplômante, enseignement général et technologique, voie professionnelle, apprentissage. Le PIL est un partenaire actif des associations du 13<sup>e</sup> arrondissement avec lesquels il a tissé un lien étroit. Ce sont par exemple ses élèves qui ont effectué l'installation photovoltaïque du pavillon de compostage du square Héloïse et Abélard, et qui en assurent la maintenance. Les habitants du quartier sont par ailleurs habitués à sa recyclerie et à son atelier de réparation de vélos. Le PIL est aussi l'un des partenaires essentiels du projet de territoire initié par Compos13 visant à installer trois nouveaux pavillons de compostage dans l'arrondissement. C'est en raison de cette place essentielle qu'il a su gagner dans la vie de ces associations et des habitants du quartier que le projet de déménagement du PIL vers le lycée Saint-Lambert dans le 19<sup>e</sup> arrondissement suscite leur incompréhension. Le Conseil de Quartier n° 8 du 13<sup>e</sup> arrondissement, BiblioSeine, demande donc à nos élus d'arrondissement parisiens et régionaux de tout mettre en œuvre pour que le rectorat reconsidère le projet de transfert, afin que le PIL puisse rester dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** Bien, alors évidemment je suis totalement favorable à ce vœu qui malheureusement ne prend pas le cheminement d'être exaucé, puisqu'il y a eu ce matin même un Conseil d'administration auquel Annick OLIVIER nous représentait, où a été voté officiellement, par trois voix contre deux, sachant qu'il y a eu beaucoup d'abstentions, et notamment tous les professeurs qui n'ont pas participé au vote, à qui on avait fait gentiment pression, j'imagine, pour qu'ils ne participent pas. Donc, a été votée la désaffectation scolaire pour le lycée Lazare Ponticelli, avec un départ annoncé du Pôle Innovant Lycéen pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, tout cela sans que la Maire du 14<sup>e</sup> ne soit non plus associée à ce déménagement ni informée d'ailleurs puisque c'est moi qui l'en ai informée, donc les choses suivent leur mauvais cours avec un mépris affiché concernant à la fois les positions des élus, mais y compris les

positions du Conseil de Paris qui sont plus collectives, plus parisiennes. Donc, ça suit un cheminement très négatif. Je n'en rajoute pas, mais comme on va avoir l'occasion de discuter du vœu sur le devenir de Lazare Ponticelli, mais en tout cas c'est une mauvaise nouvelle, qui va dans le sens des annonces qui ont été faites récemment. Si on est d'accord, on va poursuivre et l'on reviendra à Lazare Ponticelli sur le vœu qui est présenté par le groupe... Si vous êtes d'accord on va poursuivre, et l'on va revenir sur Lazare Ponticelli, car il y a un autre vœu, même trois, et l'on aura l'occasion d'y revenir sur le vœu plus général qui est présenté ensuite.

#### **Vœu du Conseil de Quartier N° 2 sur le devenir du Pôle Innovant Lycéen lycée Lazare Ponticelli**

#### **Vœu du Conseil de Quartier N° 2 sur le devenir des locaux du lycée Lazare Ponticelli**

**M. LE MAIRE** Je laisse la parole à Philippe MOINE pour la présentation des deux autres vœux, enfin non, il n'y en a qu'un ? Non, il y en a deux ?

**Philippe MOINE** Effectivement, le Conseil de quartier Butte-aux-Cailles, Daviel, Boussingault, qui s'est réuni le 13 juin, a voté deux vœux, donc l'un relatif au PIL donc là on vient d'obtenir une réponse, car il s'agissait de reprendre le vœu du CQ 8, donc les habitants marquant leur soutien à ce PIL avec notamment l'intérêt que trouvaient beaucoup d'habitants avec la recyclerie par exemple, donc le vœu se montrait relativement modéré, car le CQ 2 demande un moratoire à ce projet de déménagement tant que les garanties matérielles d'une pédagogie innovante du PIL ne sont pas assurées, donc c'était une très belle rédaction, mais donc là on voit que les choses sont assez mal engagées. L'autre vœu porte sur l'annonce qui a été faite par Valérie Péresse de transformer le lycée Lazare Ponticelli en centre d'accueil pour sans domicile fixe. Je dois préciser quand même que lors de cette réunion plénière du 13 juin, il y avait une participation assez inhabituelle, ce qui est une très bonne chose pour ceux qui fréquentent les conseils de quartier, vous vous en rendez compte, puisqu'il y avait pratiquement quatre-vingts personnes présentes, donc c'est inhabituel, dont un certain nombre sont d'ailleurs présents ce soir, donc ce qui montre la sensibilité des habitants du quartier à cette question, donc il y a eu un débat assez animé sur la question, mais un vœu qui a été adopté à la quasi-unanimité par 73 voix sur 75 personnes qui ont pris part au vote, et donc le vœu est tout à fait bref, donc je vous le lis : « considérant le projet de déménagement du lycée Lazare Ponticelli, considérant le projet de transformer cet établissement en centre d'accueil pour SDF, considérant les efforts déjà déployés par le 13<sup>e</sup> arrondissement dans ce domaine, le CQ 2 s'oppose formellement à ce projet et demande que la nouvelle affectation de ces locaux fasse impérativement l'objet d'une concertation des riverains et des conseils de quartier ». Donc, il y avait à la fois la volonté, très clairement, de s'opposer à ce projet, et la volonté d'associer les habitants via, notamment, les conseils de quartier à des projets alternatifs. Donc, j'insiste sur le fait que les personnes présentes ont tenu, dans le vœu, que soient mentionnés les efforts déployés par le 13<sup>e</sup> arrondissement dans ce domaine, c'est-à-dire l'attachement de beaucoup qui a été exprimé par de nombreuses personnes présentes, à la tradition de solidarité qui est forte dans le 13<sup>e</sup>, mais qui se trouve, notamment, dans notre quartier. Alors, suite à ce vœu qui a été adopté très largement, une pétition a été assez rapidement mise en place par un collectif d'habitants, donc là encore, beaucoup sont présents ici, et Marie-Claude PERRIN ici présente, qui est l'une des coordinatrices du CQ 2 m'a remis, donc je remettrai au Maire du 13<sup>e</sup> ce soir, déjà plus de 1 200 signatures sur cette première pétition qui a circulé. Là encore, pour que tout le monde soit bien informé, suite à cette première pétition, relativement brève, qui reprenait vraiment explicitement les termes du vœu du Conseil de Quartier, d'ailleurs mentionnés expressément dans ce texte, donc y a eu une réunion du bureau d'animation du CQ 3 qui est également directement concerné puisque la place de Rungis fait la frontière entre les deux Conseils de Quartier, donc le CQ 3 est particulièrement aussi impliqué dans les discussions sur ce sujet, donc là aussi il y avait une participation inhabituelle, puisqu'il y avait

quarante personnes présentes lors de ce BA, et il y avait une volonté, exprimée par beaucoup, de faire converger des initiatives, et ça a débouché non seulement sur le projet d'une nouvelle pétition qui est en ligne donc, qui correspond à un texte un peu étoffé par rapport au premier qui a circulé et qui a donc donné lieu aux 1 200 premières signatures avec, notamment, un rappel plus précis des nombreux centres déjà existants, et il est vrai que dans ce quartier, y a la « Mie de Pain » que tout le monde connaît, mais également d'autres petits centres qui correspondent davantage à la philosophie qui a été exprimée. Je précise d'ailleurs que lors du bureau d'animation du CQ 3, je m'y suis rendu donc à la demande d'Étienne qui n'était malheureusement pas présent ce jour-là, qui m'a demandé d'être son référent, donc j'y suis allé avec Geneviève DOURTHE, notamment, qui a beaucoup répondu, Annick OLIVIER et le Maire s'est exprimé aussi largement à l'occasion de cette réunion. Voilà, donc il y a très clairement une préoccupation forte des habitants du quartier, un attachement à la tradition de solidarité, mais aussi, et c'est exprimé dans le texte de la pétition, la conviction que l'installation d'un tel centre, donc sans aucune concertation, remettra en cause les équilibres et la mixité dont on a beaucoup parlé ce soir. Donc, voilà déjà les 1 200 premières signatures.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup.

### **VŒUX**

**V13 2019 23 – Vœu relatif au Pôle Innovant Lycéen Lazare-Ponticelli déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe LRI**

**V13 2019 27 – Vœu de l'exécutif municipal relatif au Pôle Innovant Lycéen du lycée Lazare-Ponticelli et contre le projet d'implantation d'un centre d'hébergement pour les personnes sans domicile fixe sur ce site**

**M. LE MAIRE** Je vais en profiter pour faire une transition, demander à Jean-Baptiste OLIVIER de présenter son propre vœu. Vous avez un vœu sur table qui rassemble un peu tous ces éléments, que j'espère que nous revoterons unanimement comme nous l'avons fait la dernière fois, je laisse tout-de-suite la parole à Jean-Baptiste OLIVIER, ça permettra d'avoir, je l'espère, une nouvelle position unanime des élus de l'arrondissement sur le sujet. Je vous rappelle aussi que j'avais porté un vœu au Conseil de Paris, tout cela va être adressé demain aux habitants par Treize Infos. Alors, Monsieur OLIVIER.

**Jean-Baptiste OLIVIER** Oui, merci, bon je ne vais pas lire le vœu, les considérants, de toute façon tout ça a été très clairement dit. Moi, c'est vrai que quand la représentante Républicain au Conseil d'Administration de ce lycée m'a fait part de ce projet, tout de suite, j'ai trouvé que c'était une très mauvaise idée donc j'ai essayé de mobiliser la Région là-dessus. Bon, au départ c'était quelque chose qui paraissait relativement éloigné, et puis bizarrement, ça s'est accéléré finalement. C'est comme cela que je l'ai ressenti donc je l'ai très mal vécu, et c'est pour ça que je lui ai demandé qu'elle vote contre ce matin au Conseil d'Administration, ce qu'elle a fait, malheureusement effectivement, trois contre deux, c'est des choses qui arrivent. Alors, maintenant, moi je me dis qu'un vote, il peut y en avoir un autre après tout, ce qui se fait dans un sens peut se faire dans un autre. En tous les cas, moi j'ai deux points sur ce vœu, auxquels je tiens, c'est effectivement que l'on trouve une solution pour maintenir ce lycée contre le décrochage scolaire, qui est quelque chose que je trouve, ce que j'ai marqué dans le vœu, une des fiertés de notre arrondissement, au-delà de toute considération partisane évidemment, de mettre le pied à l'étrier à des élèves qui se sont éloignés de la scolarité pour un métier ou une formation. Et puis, le deuxième point, effectivement, ça a été dit là encore, ce qui a été dit il y a un mois, je ne sais plus, comme solution pour ce lycée, c'est-à-dire un centre d'hébergement de SDF, c'est très bien, mais on a suffisamment, dans le 13<sup>e</sup>, d'institutions de ce type, on n'a pas non plus une vocation, je ne sais pas si

c'est l'idée que la Région a du 13<sup>e</sup>, mais en tout cas, ce n'est pas la mienne, j'ai même envie d'ailleurs, je voterai le vœu collectif, mais j'ai envie de maintenir le mien, ce sera probablement mal vu par la Région, mais je ne suis pas marié avec elle, ce qui n'est pas bon pour le 13<sup>e</sup>, je le dis, voilà.

**M. LE MAIRE** Concernant votre vœu, je souhaite que nous nous retrouvions unanimement sur un texte pour donner plus de force à notre parole.

**Jean-Baptiste OLIVIER** On m'a indiqué tout à l'heure qu'un rendez-vous était pris le 3 juillet, avec vous ?

**M. LE MAIRE** Oui, mais c'est avec l'adjointe, enfin c'est la Vice-présidente, parce qu'à la Région ce sont des vice-présidences, qui est en charge de l'éducation. Le projet de centre pour les SDF ne dépend pas de l'adjointe sur l'éducation. Et le rendez-vous que j'avais demandé ne concernait pas que la question du devenir du PIL, mais aussi les travaux de Gabriel Fauré qui se passent très mal, et d'ailleurs plus généralement les rapports que nous avons avec la Région sur un certain nombre d'établissements scolaires, je vous rappelle toutes les cités scolaires et tous les lycées techniques qui dépendent de la Région. Madame GALLOIS.

**Édith GALLOIS** Oui, le mois dernier ici, en Conseil d'arrondissement, nous avons voté, je ne sais plus si c'était à très grande majorité ou à l'unanimité, un vœu que vous aviez suggéré, justement sur cette même question, je crois me souvenir que Anne-Christine Lang, au nom du groupe des marcheurs qui resplendit par son absence collective ce soir, avait tergiversé sur certains propos, en tout cas moi, ma position est la suivante : c'est un sujet qui, effectivement, est brûlant, je crois que l'on est unanimement contre, c'est assez scandaleux et je le dis aussi que la Région puisse décider d'une manière péremptoire, sans consultation des élus locaux, sans consultation de personne, sans aucune manière, sans respect qui est dû à la population et aux élus locaux de délocaliser un lycée qui fonctionne, en plus, et qui donne de bons résultats et qui s'était parfaitement bien intégré à son quartier et au paysage local, donc cette méthode est totalement inadmissible, on est tous d'accord pour le dire. Personnellement, je n'avais pas estimé nécessaire de redéposer un vœu dans la mesure où nous avons déjà voté un vœu et je crois qu'il est important, dans ce genre de situation, qu'effectivement on fasse bloc, que l'on prenne tous les apports qui ont été apportés par les Conseils de Quartiers sur le sujet, mais qu'en tout cas, on fasse bloc dans le 13<sup>e</sup> arrondissement pour donner plus de force à notre opposition. Évidemment que je soutiendrai également cette position au Conseil de Paris dans quinze jours, mais si la situation est mal partie, elle n'est pas totalement foutue, si je peux m'exprimer ainsi, et en tout cas il est de notre devoir, me semble-t-il de ne pas avoir d'ego dans ces considérations, et de démarches personnelles, mais une démarche totalement collective, puisqu'on est tous d'accord sur cette question.

**M. LE MAIRE** Bien, Francis COMBROUZE.

**Francis COMBROUZE** Merci, oui donc effectivement, on a, à l'unanimité, voté tous un vœu il y a un mois, adressé à Madame Péresse qui n'en a rien à foutre, et qui nous dit le centre du SDF il sera là. Bon. Par rapport au vœu de Jean-Baptiste OLIVIER que j'ai lu, je trouve qu'il y a une chose intéressante dans sa formulation, c'est « dans un autre arrondissement », il met que la Maire de Paris fasse une proposition alternative à l'installation d'un centre d'accueil de SDF dans un autre arrondissement. Mais pour l'instant, et nous faisons énormément, Conseil après Conseil, de structures d'accueil pour sans domicile fixe dans le 13<sup>e</sup>, tout public, mais je trouve que dans le vœu de l'exécutif, nous devrions beaucoup plus clairement dire, à la fin, quand on parle de solutions d'implantation alternative, il faut dire clairement « hors du 13<sup>e</sup> ». Première proposition de ma part, si vous tournez la page, que, en tout état de cause, s'agissant du projet de création, parce que si nous collons le sujet du PIL Lazare Ponticelli au centre SDF, si ce Pôle Innovant Lycéen auquel nous avons tous contribué doit déménager à la rentrée,

je vous rappelle que nous sommes le 24 juin, je vous rappelle le vote des enseignants, je vous rappelle où en sont les équipes pédagogiques, je vous rappelle ce qu'en pensent les enseignants de tout ça. Donc, en tout état de cause, il faut que, si malheureusement le PIL va être déménagé, il faut qu'en tout état de cause, le projet de création de la Région, de sa Présidente et non pas de la Maire de Paris, d'un centre pour sans domicile fixe fasse l'objet d'une implantation alternative en dehors du 13<sup>e</sup> soit examinée, la suite inchangée. Car ce n'était pas un projet de la Maire de Paris, donc il n'y a pas de raison de demander à la Maire de Paris de demander des propositions alternatives alors même que nous nous bagarrons jour et nuit avec les Yvelines, les Hauts-de-Seine, le 16<sup>e</sup> ou le 8<sup>e</sup> pour faire des centres pour SDF, et que ces mairies de droite refusent, voilà la vérité. Donc, moi je vous propose que l'on mette « en dehors du 13<sup>e</sup> » à la fin, et que nous qualifions bien le projet d'un projet de la Région, et que l'objet du vœu soit relatif au PIL et contre la proposition de la Région d'implanter, donc il y a un double-objet à ce vœu, parce que si nous centrons tout sur le PIL, nous laissons de côté l'idée que s'il n'y a pas le PIL, tant pis pour nous, or nous devons veiller sur notre territoire à ce que le foncier de la Région soit discuté avec nous. Elle doit un peu respecter les élus locaux et si l'on pouvait être tous d'accord là-dessus ça serait bien.

**M. LE MAIRE** Bon, alors, quelques éléments de clarification. Premièrement, je vous rappelle que nous avons voté un vœu lors de notre dernier Conseil qui ne portait que sur la création d'un centre SDF, parce que je pensais que c'était compliqué de mêler les deux sujets, même si évidemment les deux sujets sont liés. Et donc, j'avais souhaité qu'il y ait un vœu spécifique sur cette création pour que les choses soient très claires. Et c'est le vœu que j'avais présenté ensuite au Conseil de Paris, qui a été adopté très largement, les élus de la droite municipale s'abstenant, en tout cas ceux qui étaient présents en séance. J'ai trouvé ça plutôt positif malgré tout. J'aurais préféré un vote unanime, mais j'ai trouvé ça plutôt positif malgré tout, ce qui a permis, de fait, d'avoir premièrement une position collective du Conseil de Paris forte sur le sujet. Deuxièmement, concernant la Maire de Paris, je le répète de manière publique, la Maire de Paris a eu Madame Péresse, elle lui a dit deux choses : tout d'abord qu'elle ne souhaitait pas que ce centre s'installe dans le 13<sup>e</sup> et que c'était une mauvaise idée, et ensuite, qu'elle était ouverte à discuter avec Madame Péresse d'une implantation dans un autre site, qui soit un lieu qui dépende de la Région, ou pas, et hors du 13<sup>e</sup> arrondissement. Et c'est pour cela que j'approuve l'amendement de Francis COMBROUZE « hors du 13<sup>e</sup> arrondissement ». Depuis, cette conversation a été suivie d'une interview dans 20 Minutes de Madame Péresse qui a annoncé publiquement cette création et qui a dit qu'elle souhaitait que ça s'installe à Lazare Ponticelli. Donc, je pense que ce dialogue qui me semblait entamé n'a pas été totalement poursuivi. C'est la raison pour laquelle je souhaite effectivement qu'il y ait une mobilisation des habitants à laquelle nous participerons, à notre place, et c'est la raison pour laquelle on a essayé de rassembler les différentes initiatives, même si j'enregistre ces signatures, évidemment, mais à travers un vœu qui rassemble, on l'espère, tout le monde qui a été discuté entre les Conseils de Quartier, l'ARBP, les premiers signataires de la première pétition. Cette pétition sera envoyée via Treize Infos demain, elle a été mise en ligne ce soir, donc elle sera envoyée avec un lien, ce qui permettra de la signer directement sur internet dès demain via Treize Infos et à chacun de la relayer comme il se doit. Nous arrivons dans une période estivale, et moi, mon inquiétude, évidemment, c'est que pendant cette période estivale les choses avancent et c'est pas le moment qui est le plus simple pour mobiliser les habitants, donc ma crainte est aussi celle-là, que les choses se décident, avancent, et c'est pour ça que je demande instamment aux uns et aux autres de relayer, par Frédéric BENHAIM, bien sûr, parce qu'il est élu régional, mais de manière plus large, aux uns et aux autres, quelle que soit leur sensibilité, de relayer cette opposition qui est très forte du quartier, que je sens très forte, que j'accompagne. J'étais le premier à alerter les habitants du quartier par mon courrier, je pense que ça a été un relais et une source d'information importante, et nous continuerons, évidemment, à nous mobiliser autant que de besoin. Dernière chose que je voulais vous dire, c'est en dehors de la localisation qui ne me semble pas la bonne, on a eu l'occasion d'en discuter ce soir, moi j'ai des fortes inquiétudes sur le projet social. Pour être très franc, je ne dispose pas de suffisamment

d'informations, mais quand on m'annonce que ce projet a pour vocation d'ouvrir, avant la période hivernale, c'est en tout cas ce que Madame Péresse a dit publiquement, j'ai les plus grandes inquiétudes pour l'orientation sociale de ce projet, et cela va, là aussi, à rebours de tout ce que nous avons essayé d'initier dans le 13<sup>e</sup> avec les lieux existants. Les lieux existants, nous ne sommes pas mobilisés pour les fermer, nous nous sommes mobilisés pour les transformer positivement, que ce soit « La Poterne », « La Mie de Pain » ou « La Cité Refuge de l'Armée du Salut », qui sont les trois principaux, je peux parler des autres aussi, mais notamment de ces trois principaux. Il y a eu des moyens considérables mis, non seulement pour les reconstruire, mais aussi pour les transformer dans leur vocation sociale : passer des chambres multiples aux chambres individuelles, passer des accueils temporaires, voire au jour le jour, comme c'était le cas historiquement à « La Mie de Pain », à des accueils au plus long cours, avec un vrai travail avec les personnes accueillies, travail social, mais aussi un travail sanitaire, un travail sur les addictions, un travail de réinsertion professionnelle, et c'est comme ça que l'on peut et que l'on doit, à mon sens, avancer en direction des personnes qui sont, malheureusement, sans abri. Et là, de dire que l'on va ouvrir un accueil en octobre/novembre, je connais ces bâtiments, je sais qu'ils ne sont pas adaptés à un accueil décent, mais je sais, surtout, qu'ils ne sont pas adaptés à un accueil individuel, donc en dehors de faire des accueils collectifs ou d'installer des pseudo Algeco sous la verrière, j'imagine quelle chaleur il fait sous la verrière aujourd'hui, je ne vois pas très bien ce que l'on peut faire, et en tout cas, ça me semble aller à l'encontre de tout le travail que nous avons engagé avec ces différentes institutions, avec leur accord bien évidemment, et avec une conviction partagée. Donc, voilà, en dehors de la localisation qui me semble tout à fait contestable par l'effet d'accumulation, de ségrégation urbaine que cela génère, je suis également très interrogatif sur l'aspect social de ce projet qui me heurte là aussi, j'attends d'en savoir davantage, mais en tout cas les premières indications qui nous sont données sur le calendrier, s'il y avait la vraie volonté de faire un accueil décent, il faudrait démolir le lycée et reconstruire quelque chose à sa place. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout ce que l'on nous dit. Et donc, si c'est simplement pour fermer le lieu d'accueil à Charenton, suivez mon regard, et le rouvrir dans le 13<sup>e</sup>, franchement je trouverais cela tout à fait scandaleux, et c'est malheureusement les indications qui nous sont données. Donc, voilà, on continuera à se battre et plus on sera unis, et je remercie les représentants de l'opposition municipale de suivre ce mouvement, plus on sera unis mieux on se portera, à la condition d'ailleurs au passage, mais je le dis pas en votre direction, mais faisons en sorte que l'on soit unis à tous les niveaux, pas que dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, que l'on soit unis au Conseil de Paris, que l'on commence à s'unir aussi au niveau de la Région, pour montrer à Madame Péresse que c'est une très mauvaise idée. Et ensuite, encore une fois, la Ville de Paris prendra ses responsabilités et si la Région veut accueillir un lieu d'accueil, on pourrait le concevoir ensemble, ailleurs que dans le 13<sup>e</sup> pour les raisons que nous avons dites, et je pense qu'à la fois la Maire de Paris et son adjointe seront tout à fait disposées pour en discuter de manière constructive avec les instances de la Région. Voilà ce que je voulais vous dire, j'espère que nous serons forts, mais je constate que la mobilisation est forte, j'ai eu l'occasion ce week-end de me rendre à la fête de l'ARBP où beaucoup de personnes m'ont interpellé sur le sujet, et donc je pense qu'effectivement, il y a de l'inquiétude, il y a des interrogations, mais il y a aussi une opposition que nous devons mener ensemble à ce projet qui me semble à la fois mal conçu, mal approprié, et mal localisé. Geneviève Dourthe, pour compléter ?

**Geneviève DOURTHE** Juste un mot Monsieur le Maire, parce que vous avez dit absolument l'essentiel, c'était juste pour rajouter quand même, ayant eu l'occasion de participer à quelques-unes des réunions de Conseils de Quartiers, ce qui est remarquable, je crois, c'est à la fois la diversité de ceux qui s'expriment aujourd'hui représentant le quartier, les associations, l'ARBP naturellement et d'autres, il y a aussi les riverains, les Conseils de Quartier naturellement, les commerçants, enfin je crois là c'est la diversité de la façon dont les choses sont en train de se mobiliser et c'est en même temps l'exigence de responsabilité et de dignité qui sont tenues dans toutes ces réunions, et je crois que c'est assez notoire et important pour être remarqué. Une dernière chose, je pense que les habitants naturellement,

attendent de nous aussi que nous soyons parfaitement unis comme ils ont su le faire sur leur pétition, et je crois que c'est aussi ce que nous leur devons en réponse à la façon dont ils se mobilisent, dans le respect des uns des autres, et dans une très grande dignité. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup, je constate que nous sommes très unis sur ces sujets, c'est une très bonne chose. Donc, sur le vœu, je vous proposerai deux choses comme amendement : d'abord il fallait commencer par « les riverains », je ne sais pas pourquoi ça a sauté, « riverains (...) professeurs, élèves » dans le premier paragraphe, et dans le troisième paragraphe, je prends l'amendement de Francis COMBROUZE pour que les choses plus claires « que des implantations alternatives soient examinées hors du 13<sup>e</sup> arrondissement, en veillant à répartir les efforts », etc.

**Francis COMBROUZE** Je dirais également que l'objet du vœu soit double, relatif au PIL et contre le projet de la Région qui implantait un centre pour SDF, que l'on voit tout de suite que l'objet du vœu est double, comme ça on reste raisonnable.

**M. LE MAIRE** Évidemment, ça me semble aller de soi, mais encore une fois c'est redondant avec ce que nous avons voté la dernière fois, mais moi encore une fois, comme la dernière fois le vœu n'a pas été voté unanimement par le Conseil d'arrondissement, j'espère qu'il le sera ce soir. Il y avait Monsieur SHOUKRY qui avait demandé la parole, et désolé d'avoir écorché votre nom à deux reprises.

**Habib SHOUKRY** Bonsoir, j'ai eu le cabinet de Valérie Pécresse il y a une heure, et je lui ai fait part de mon mécontentement qui reprend les arguments que vous venez d'évoquer, concernant le manque d'informations préalables, l'arbitraire concernant le projet de réaménagement ainsi que le déménagement. La réponse que j'ai eue était plus nuancée que ce qui est indiqué dans la presse, à savoir qu'aujourd'hui, le projet d'installation des SDF est bien au stade de projet, et qu'une réunion aura bien lieu le 3 juillet avec la Vice-présidente en charge de l'Éducation, et également la Vice-présidente en charge de la Solidarité, Farida Adlani, et je pense qu'ils sont sincèrement dans une position projet, prêts à discuter. Aujourd'hui, Valérie Pécresse cherche une solution aux SDF du métro parisien, elle a pensé utile de le faire sur le patrimoine régional, je lui ai redonné les arguments que nous avons évoqué tout à l'heure, comme quoi c'était certainement une bonne chose, mais il fallait le faire dans un autre arrondissement ou à l'échelle de la Région, car c'est un quartier où il y a énormément de logements sociaux, dans la même rue on a Télécom Paris que l'on va également transformer. À un moment donné, la question, je vous le dis, la vraie question, ce n'est pas le 8<sup>e</sup> ou le 16<sup>e</sup>, etc., non ce n'est pas question de Charenton, la vraie question c'est où est-ce que ces personnes vont pouvoir être pour se reconstruire, Charenton, Gentilly, peu importe... Mais excusez-moi, mais ce n'est pas bien d'habiter à Gentilly ? C'est pas bien de travailler à Gentilly ? Moi, je travaille à Gentilly, je suis très content...

**Francis COMBROUZE** On ne peut pas imposer à Gentilly ce que le Maire de Charenton ne veut pas, compris ? La Maire de Gentilly, elle est communiste, ça ne vous a pas échappé.

**M. LE MAIRE** Bon allez, concluez Monsieur SHOUKRY, et Francis COMBROUZE merci de le laisser terminer, Francis s'il vous plaît.

**Habib SHOUKRY** Juste pour dire que je vous rejoins totalement sur les arguments contre l'installation de ce centre, et que j'ai le sentiment que la Région va plutôt dans le sens d'un projet et qu'il est ouvert à la discussion, voilà.

**M. LE MAIRE** Si tel est le cas, tant mieux, et nous allons nous en réjouir collectivement, je pense que nous n'en sommes malheureusement pas encore là, et d'ici là, ce sera important de se mobiliser autant

que de besoin et autant que nécessaire, et si vous en êtes d'accord je vais soumettre ce vœu à vos voix, avec les amendements que je vous ai indiqué.

**Frédéric BENHAIM** Ce sera très court, je voudrais juste savoir pourquoi on fait des annonces qui concernent les territoires avant de concerter dans ce cas-là ? C'est super ce que vous nous annoncez que finalement ils se demandent, mais je ne comprends pas cette façon de faire.

**M. LE MAIRE** J'ai la même interrogation, mais mon but, ce n'est pas de faire de la politique politicienne et de polémiquer, mon but c'est que l'on essaye de faire infléchir cette décision qui ne me semble pas la bonne. Je vais soumettre à vos suffrages ce vœu de l'exécutif, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas, qui s'abstient ? Je n'en vois pas, unanimité, je vous remercie. J'espère que cela nous rendra plus forts pour la suite.

**LE VŒU V13 2019 23 EST RETIRÉ**

**VŒU V13 2019 27**

**POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE VŒU DE SUBSTITUTION EST AMENDÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V13 2019 22 – Vœu relatif à l'ancienne Gare des Gobelins sous la Dalle des Olympiades déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe LRI**

**V13 2019 28 – Vœu relatif à l'ancienne Gare des Gobelins sous la Dalle des Olympiades soumis par l'exécutif municipal (suite au vœu déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe LRI)**

**M. LE MAIRE** Nous allons passer au sujet suivant, puisqu'après le centre de SDF, le dépôt de bus et je vous laisse tout de suite la parole, Monsieur OLIVIER.

**Jean-Baptiste OLIVIER** Donc, là aussi, c'est un vœu qui est repris par l'exécutif, c'est ça ? Bien, donc je ne vais pas encore lire les considérants sur cette question de la Gare des Gobelins qui est en dessous des Olympiades. Comme vous le savez, cette dalle immense cache beaucoup d'activités, et dans le cadre du projet « Réinventer Paris II-les dessous de Paris », il y a un sujet là-dessus, et parmi ces sujets qui doivent normalement avoir une ambition très importante pour ce quartier qui voit vivre près de dix mille habitants, parmi ces sujets il y a la volonté d'Île-de-France Mobilités d'installer un dépôt de bus. Là encore, j'ai saisi un peu la Région pour dire que cela ne me paraissait pas à la hauteur des enjeux, et c'est pour ça que l'on propose, puisque c'est un vœu repris par l'exécutif, par tout le monde, qu'une solution alternative à l'implantation d'un centre de bus soit recherchée et trouvée dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, par exemple le secteur Bruneseau-sud de Paris Rive Gauche, donc ça c'est un ajout, une proposition, permettant d'écarter le choix du site de l'ancienne Gare des Gobelins et d'assurer la réalisation d'un projet ambitieux pour les Olympiades. Deuxième point : qu'Île-de-France Mobilités et la Ville de Paris associent les élus du 13<sup>e</sup> arrondissement à la réflexion sur l'implantation du projet centre bus, et enfin que les élus et la population du 13<sup>e</sup> arrondissement continuent d'être associés à la réflexion sur l'évolution du quartier des Olympiades notamment dans le cadre des ateliers urbains des Olympiades lancés en juin dernier. Voilà, donc personnellement je suis très volontaire pour m'associer à cette réflexion puisque, jusqu'à présent, je n'étais pas membre du jury de Réinventer Paris II pour les Olympiades. Merci.

**M. LE MAIRE** Alors Francis COMBROUZE pour répondre et puis j'ajouterai quelques mots...

**Francis COMBROUZE** Merci beaucoup, moi je me contenterai de remercier Jean-Baptiste OLIVIER d'avoir lu le vœu que j'ai préparé, que j'ai écrit au nom de l'exécutif donc nous sommes tous d'accord et merci beaucoup d'avoir pris l'initiative de ce vœu. Ce qui nous semble important, c'est que l'on propose une station de bus, parce que ce qu'il a lu, je le dis bien, c'est le vœu de l'exécutif, et nous avons repris ses considérants en les actualisant un petit peu, et notamment en mentionnant ce que l'on a initié depuis le 5 juin, avec toutes les parties prenantes des Olympiades, et en quoi il nous semble nécessaire qu'Île-de-France Mobilités, nous avons parlé je crois suffisamment de Madame Péresse, mais elle préside cette institution, accepte de comprendre qu'il faut nous mettre ce centre de bus ailleurs que sous les Olympiades.

**M. LE MAIRE** Alors Laurent MIERMONT et puis je dirai quelques mots en conclusion.

**Laurent MIERMONT** Oui Monsieur le Maire, peut-être c'est à titre collectif, Adeline et moi-même on va s'abstenir sur ce vœu parce que l'on n'est pas *a priori* défavorable à la possibilité d'avoir, sous la dalle des Olympiades, des bus électriques, de nouvelle génération, d'un moyen de transport écologique qui soit installé à cet endroit. Par ailleurs, on a, c'est peu de le dire, une certaine réserve, voire parfois un peu de scepticisme sur les contours et les développements du programme Réinventer Paris, dans la mesure où, premièrement il s'agit, alors en l'espèce non, mais assez souvent ce qui est un peu déplorable, de vendre ou de confier à des organisme privés, pour de très longues périodes des équipements publics, municipaux, le patrimoine des Parisiens, et que les réponses à ces appels à projets nous paraissent parfois manquer d'originalité tant elles peuvent, assez souvent, se ressembler dans l'offre qu'elle propose, c'est-à-dire en gros une espèce de mixage dans l'offre de loisirs, de nouveaux espaces de bureaux modernes, adaptés à une certaine clientèle, et le tout empaqueté sous le sceau de la modernité, bref tout cela nous laisse un peu sceptiques, nous comprenons les préventions qui sont celles qui accompagnent la rédaction de ce vœu, mais nous ne rejetons pas, *a priori*, le fait que cet endroit puisse servir d'entrepôt de bus de nouvelle génération.

**M. LE MAIRE** Alors, pour faire progresser notre réflexion collective, de quoi parle-t-on ? On parle de l'énorme machin qui est sous les Olympiades, qui s'appelle Gare des Gobelins, qui n'a rien à voir avec le quartier des Gobelins, puisqu'il est situé rue Regnault, et qui sert aujourd'hui à la logistique urbaine, logistique urbaine du quartier, peu, d'acheminement divers, beaucoup. Par exemple, le riz qui arrive à Rotterdam passe par là pour ensuite être dispatché en France et dans le sud de l'Europe. Et donc, nous travaillons depuis longtemps à la mutation de ce site avec les riverains, les habitants et la SNCF qui possède ce site, c'est la SNCF qui possède ce site, et nous avons lancé une consultation Réinventer Paris, mais ce n'est pas un site parisien, donc ce n'est pas le patrimoine des Parisiens, c'est le patrimoine de la SNCF qui elle-même veut le revendre. Donc, on a avancé sur ce sujet, comme sur d'autres, sur l'entrée de la tour Tokyo, la rénovation des Olympiades, sur l'accord avec les Olympiades, et là patatras, décidément, je vais finir par croire que Madame Péresse nous en veut, ce site a été fléché pour en faire un dépôt de bus. Dépôt de bus, et ça c'est pour faire avancer votre positionnement, dépôt de bus qui doit exister pour permettre la mise en concurrence de la RATP sur le fonctionnement des bus en Île-de-France, et c'est pour cela qu'il y a un petit sujet de calendrier. Voilà, je dis ça, mais si vous soutenez la privatisation et la mise en concurrence de la RATP, en tout cas ce dépôt de bus est nécessaire, et c'est pour ça qu'ils sont pressés, pour aller là-dedans. Et je ferme la parenthèse. La question pour nous, c'est que tout ce que nous avons élaboré, sur la mutation de ce site, tombe à plat si, évidemment, le dépôt de bus s'installe en lieu et place des choix qui doivent être faits, parce que le jury a lieu début juillet, donc évidemment ces choix seront conditionnés par ce dépôt de bus, ou non. Moi, en tant que maire, j'estime que des dépôts de bus, il y en a besoin, et donc je ne suis pas contre l'installation d'un dépôt de bus électriques dans le 13<sup>e</sup>, à condition que ce soit un site approprié, et à condition que ce soit un site fait pour ça et le site des Olympiades n'est pas fait pour ça, c'est le moins que l'on puisse dire. Parce qu'il y a énormément de riverains, c'est un site encaissé avec beaucoup de

bruits afférents, et donc j'ai moi-même proposé, en lien avec la SNCF qui possède également le site, que l'on décale ce lieu futur d'implantation, non pas sous les Olympiades, mais à la porte de Vitry, où il y a cette énorme emprise que vous connaissez, qui est un lieu d'entretien des trains et qui doit prochainement déménager, et quand on dit prochainement c'est dans les années qui viennent. Et d'où notre proposition de ce qui a été nommé Bruneseau-Sud, en fait l'avenue de la Porte de Vitry, et ce lieu d'entretien des trains SNCF, c'est là où nous devons faire un nouveau quartier. Mais si c'est un lieu approprié, conçu comme tel, traité comme tel, notamment sur la question des nuisances sonores et de proximité entre les habitants et les bus, qui feront moins de bruit s'ils sont électriques et qui ne feront plus de pollution atmosphérique, nous pensons que cela peut se faire. Pour être constructif, je n'ai pas simplement dit, à la différence du centre SDF, ce n'est pas là, parce que ça ne doit pas être dans le 13<sup>e</sup>, j'ai dit ce n'est pas là dans le 13<sup>e</sup> c'est à un autre endroit que nous proposons, et c'est le but de ce vœu. Merci d'ailleurs de l'avoir présenté, mais cela fait partie de notre réflexion et l'on essaie de négocier avec Île-de-France Mobilités qui est sous l'emprise de la Région, que Madame Pécresse préside, pour essayer de négocier cet accord. Je ne sais pas, là aussi, si nous l'obtiendrons, mais en tout cas, on essaie de faire en sorte qu'au lieu d'organiser une deuxième bataille avec la Région, ça va finir par être mal interprété, que nous essayons de négocier. Si on n'arrive pas à négocier, même motif, même punition, on alertera les habitants pour leur dire que tout cela casse les projets que nous voulions installer pour votre bien, ou en tout cas en espérant que cela soit pour votre bien, évidemment, et l'on est très gênés par cette proposition qui met un gros caillou dans la chaussure, ou en tout cas un gros caillou dans l'engrenage de l'amélioration des Olympiades et du quartier. Est-ce que vous êtes d'accord pour le vœu que nous avons présenté ? Qui reprend pour l'essentiel vos éléments ? Ça reprend tout, alors tout va bien, un certain nombre de considérations, et la proposition d'une autre localisation. Bien, puisque nous sommes d'accord, je vais le soumettre à vos voix, qui vote pour ? Merci, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il y a deux abstentions ? Je n'ai pas vu... Ah oui, d'accord, deux abstentions.

**LE VŒU V13 2019 22 EST RETIRÉ**

**VŒU V13 2019 28**

**POUR : 27**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 élus (M. MIERMONT et M<sup>me</sup> LAMBERBOURG)**

**LE VŒU DE SUBSTITUTION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**V13 2019 24 – Vœu relatif à la mémoire de Camille Claudel et à la nouvelle dénomination du Mail de Bièvre déposé par Jérôme Coumet, Philippe Moine, Danièle Seignot et les élus du groupe socialiste et apparentés**

**M. LE MAIRE** Il nous reste deux vœux qui ne vont pas poser problème donc je vais les exposer brièvement, y a Philippe MOINE qui va présenter un vœu concernant une dénomination pour le jardin Mail de Bièvre, pour rappeler la mémoire de Camille Claudel.

**Philippe MOINE** Oui, il s'agit en effet d'un vœu que nous déposons en lien avec la Société d'Histoire et d'Archéologie du 13<sup>e</sup> que vous connaissez, qui est présidée par Maud Sirois-Belle, qui est une association très active dans l'arrondissement, qui est particulièrement attachée à la mémoire de Camille Claudel et qui a publié, notamment, dans son fascicule un article tout à fait détaillé sur la vie de Camille Claudel. Or, il apparaît que Camille Claudel, je ne rappelle pas ici l'œuvre et l'importance de son œuvre, a habité dans le 13<sup>e</sup> arrondissement puisque sa famille s'y est installée, au 31-33 boulevard de Port-Royal en 1885, et ensuite elle a habité boulevard d'Italie, qui est l'actuel boulevard Auguste-Blanqui, dans deux endroits, d'une part dans une très belle demeure qu'avait acquise Auguste Rodin, la Folie-Neubourg, qui est installée dans une parcelle située entre l'actuel boulevard Blanqui et la rue du Champ-

de-l'Alouette, et puis d'autre part dans un atelier qu'elle a occupé durant une dizaine d'années à partir de 1888 au 113, boulevard d'Italie, et ce que l'association a mis en évidence, c'est le fait que le 113, boulevard d'Italie où était donc installé l'atelier Camille Claudel est situé dans un espace qui est actuellement occupé par le Mail de Bièvre puisque le Mail de Bièvre est situé entre les numéros 105 et 117 du boulevard Auguste Blanqui. Du coup le vœu est simple, il s'agirait de renommer le Mail de Bièvre : le Mail de Bièvre – Camille Claudel, ce qui a l'avantage de conserver la référence à la Bièvre, beaucoup d'habitants y sont attachés, tout en ajoutant le nom de Camille Claudel et de cette manière qu'une plaque soit posée à l'entrée du jardin, boulevard Blanqui, rappelant l'ancienne implantation, à cet endroit, de l'atelier de Camille Claudel.

**M. LE MAIRE** Merci beaucoup, j'imagine que ce vœu fera consensus. Madame GALLOIS ?

**Édith GALLOIS** Juste un tout petit mot pour dire que moi, j'apprécie ce vœu, que je vais, bien entendu, voter avec plaisir, pour une fois ce n'est pas une personnalité politique, et que à la fois l'œuvre et la vie de Camille Claudel, dont j'ai relu la biographie récemment, est très émouvante et donc voilà, je vote cela avec satisfaction.

**M. LE MAIRE** Merci pour votre approbation, je vais le soumettre à vos voix. Qui vote pour ? Merci, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il sera présenté au prochain Conseil de Paris.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**V13 2019 25 – Vœu relatif à la pose d'une plaque en hommage à Jean-Pierre Melville rappelant l'implantation des Studios Jenner, 25 bis de la rue Jenner déposé par Jérôme Coumet, Philippe Moine et les élus du groupe socialiste et apparentés**

**M. LE MAIRE** Un deuxième vœu concernant la proposition d'une plaque, là aussi, pour rappeler l'Histoire du 13<sup>e</sup>, toujours Philippe MOINE.

**Philippe MOINE** Donc, autre personnalité remarquable, puisqu'il s'agit de Jean-Pierre Melville, donc un réalisateur français de renom. Il se trouve que Jean-Pierre Melville a habité dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, au 25, bis rue Jenner, au-dessus d'un ensemble qui était un studio de tournage, les studios Jenner, dans lesquels Jean-Pierre Melville a tourné une grande partie de ses films. Le vœu rappelle notamment les titres : Bob le flambeur, Léon Morin, prêtre, Le Doulos, l'Aîné des Ferchaux, Le Deuxième souffle ou encore Le Samouraï, donc c'est un endroit particulièrement important pour la carrière de Jean-Pierre Melville et dans l'histoire du cinéma français. Il se trouve que ce lieu, ce studio, a été ravagé par un incendie en 1967, et donc plus aucun tournage n'y a été réalisé. En revanche, c'est encore à cet endroit que Jean-Pierre Melville a effectué le montage de L'Armée des Ombres, un de ses films les plus remarquables, donc lui-même a habité sur place jusqu'à sa mort en 1973, et par la suite l'ensemble de cet immeuble a été rasé puis remplacé par une opération immobilière. Donc, il est proposé d'apposer à cette adresse, donc au 25 bis, rue Jenner une plaque rappelant l'ancienne implantation des studios de cinéma, le domicile et l'œuvre de Jean-Pierre Melville.

**M. LE MAIRE** Voilà, aussi je pense que cela fera l'unanimité... Oui Francis COMBROUZE ? Ah non, il voulait parler du samouraï ! Alors qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'était le dernier vœu de notre Conseil d'arrondissement, bonne fin de soirée et bon appétit.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Fin de l'enregistrement.*